

académie

bulletin
académique



n° 492



du 3 mai 2010

SOMMAIRE

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS		
- Vœux d'affectation des maîtres auxiliaires et des contractuels (CDI/CDD) pour l'année scolaire 2010/2011		1
DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES		
- Evaluation et vœux d'affectation des contractuels administratifs et de laboratoire pour la rentrée scolaire 2010		20
DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS		
- Avis d'ouverture d'un recrutement par la voie du PACTE pour l'accès au corps des adjoints administratifs		25
- Session 2010 des examens : modalités de distributions des sujets aux candidats et consignes d'alerte des épreuves écrites pour les examens des niveaux III, IV, V		27
DIVISION FINANCIERE		
- Chèques vacances - Campagne 2010 - Conditions d'attribution		31
DELEGATION ACADEMIQUE A LA FORMATION CONTINUE		
- Appel à candidature - Coordonnateur assistant de projets		40

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean-Paul de GAUDEMAR - Recteur de l'Académie
REDACTEUR EN CHEF : Martine BURDIN - Secrétaire Générale de l'Académie
CONCEPTION, RÉALISATION, DIFFUSION : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 71 23)

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DIPE/10-492-359 du 03/05/10

VŒUX D'AFFECTATION DES MAÎTRES AUXILIAIRES ET DES CONTRACTUELS (CDI/CDD) POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

Destinataires : Collèges - Lycées - LP - CIO

Affaire suivie par : Les gestionnaires du remplacement : Fax : 04.42.91.70.09 - M. BUCCHINI Nicolas (disciplines professionnelles et techniques : disciplines tertiaires, habillement, biotechnologie, E.T.C., S.T.M.S., esthétique, hôtellerie et tourisme) - poste 7423 - Mme NANCLAREZ Mireille (disciplines professionnelles et techniques : génie électrique, génie industriel du bois, génie mécanique, génie thermique, métiers d'art, secteur automobile, conduite routière) - poste 7424 - M. SAADALLAH Haicham (compta bureautique, éco gestion, hôtellerie, arts appliqués + technologie) - poste 7528 - Mme VEYRYERAS Anne-Marie (mathématiques) - poste 7369 - Mme FERNANDEZ Sandrine (sciences physiques, SVT, mathématiques/sciences en collègue) - poste 7418 - Mme HANSER Brigitte (histoire-géographie) - poste 7497 - Mme BERCEOT Florence (anglais, éducation musicale) - poste 7425 - Mme SANIGOU Déborah (espagnol) - poste 7414 - Mme GIL Corinne (arts plastiques, autres langues) - poste 7422 - Mme SALIBA Patricia (éducation physique et sportive) - poste 7384 - M. ROUX Jean Louis (documentation, philosophie, lettres modernes, SES) - poste 7393 - Mme LOZINSKI Caroline (lettres classiques, lettres modernes) - poste 7421 - Mme BERTRAND Florence (personnels d'éducation) - poste 7429 - Mme COMIER Céline (personnels d'orientation) - poste 7438

la présente circulaire a pour objet de préciser les conditions de la collecte des vœux d'affectation des contractuels en CDI ou CDD et des maîtres auxiliaires pour l'année scolaire 2010-2011.

1 - PERSONNELS CONCERNES :

Sont concernés :

1. les maîtres auxiliaires ;
2. la totalité des contractuels en situation d'activité pendant la présente année scolaire ayant exercé des fonctions d'enseignement, d'éducation ou de documentaliste quelles que soient leur quotité de service et la durée de l'exercice de leurs fonctions ainsi que les conseillers d'orientation psychologues intérimaires
3. les contractuels ayant exercé des fonctions identiques les années scolaires précédentes et qui n'auraient pu être réemployés pendant la présente année scolaire.

Signalé : les personnels ayant exclusivement exercé des fonctions en qualité de vacataire ne sont pas concernés par les présentes instructions, sauf pour le cas où ils bénéficieraient d'un recrutement en qualité de contractuel les années précédentes.

2 - MODALITES DE COLLECTE DES VŒUX :

2-1 La procédure de collecte des vœux se fait par **Internet**

2-2 Les vœux seront formulés sous forme codée, sous la responsabilité des intéressés, en se conformant aux codifications du répertoire des établissements publics d'enseignement et de service (RNE).

Les vœux exprimés devront être d'ordre **géographique** (commune, groupement ordonné de communes, département, zone académique) et **limités à 6**. Les vœux trop restreints ne seront pas étudiés en commission.

2-3 Les personnels qui ont exercé en ZEP ou en établissement sensible ou violence, qui souhaitent y être maintenus, pourront obtenir, hors barème, satisfaction, sous réserve de poste vacant et de l'avis favorable du chef d'établissement. Celui-ci établira un rapport spécifique qu'il transmettra aux services gestionnaires.

2-4 Il est précisé que la collecte des vœux s'effectue à **titre indicatif**. Les services rectoraux affecteront les personnels en fonction des besoins de remplacement constatés au plan académique.

Par ailleurs, il est possible que les personnels contractuels soient appelés en cas de nécessité à assurer des enseignements dans une discipline voisine de celle de leur recrutement.

2-5 Les coordonnées du serveur académique pour la collecte des vœux, au titre de l'année scolaire 2010-2011 sont les suivantes :

MODE D'ACCES AU SERVEUR ACADEMIQUE INTRANET

<https://bv.ac-aix-marseille.fr/lilmac>

PERIODE D'ACCES
Du mercredi 5 mai au jeudi 27 mai 2010

Les personnels confrontés à des difficultés techniques pour saisir leurs vœux sont invités à prendre contact avec leurs gestionnaires.

2- 6 Un accusé de réception de la demande sera adressé aux établissements scolaires d'exercice ou à l'adresse personnelle pour les personnels n'étant plus en fonction.

Le premier exemplaire de l'accusé de réception, dûment complété et signé, devra être retourné directement à la DIPE au plus tard le vendredi 4 juin 2010.

Le deuxième exemplaire de l'accusé de réception sera conservé par l'intéressé(e).

3 - COMMUNICATION DES RESULTATS (décisions d'affectation):

La communication des résultats sera effectuée en deux temps :

3- 1 Le résultat du mouvement pour les disciplines de l'enseignement professionnel et technique sera consultable à partir du vendredi 9 juillet après midi à l'adresse suivante :

<http://contmaaff.ac-aix-marseille.fr>

Les agents qui n'auraient pas obtenu satisfaction pourront être affectés en fonction des besoins du service à la rentrée scolaire.

3- 2 Pour les disciplines d'enseignement général, les agents pour lesquels une affectation n'aurait pu être décidée seront informés par leur gestionnaire par téléphone à partir du vendredi 27 août.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer à la présente circulaire la plus large diffusion auprès des personnels concernés de votre établissement

ANNEXES : Codifications + barèmes

Signataire : Fabrice GERARDIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

ANNEXE 1

ELEMENTS DE BAREME DES MAITRES AUXILIAIRES ET DES CONTRACTUELS EN VUE DE LEUR AFFECTATION A LA RENTREE 2010

1 – Note (pour les seuls Maîtres Auxiliaires)

Note administrative	Note pédagogique
/ 20 X 2	/ 20 X 2
10 / 20 X 2, en l'absence de notation	13 / 20 X 2

2 – ANCIENNETE de poste

12 points par année. Tout mois commencé est comptabilisé un point.

3 – ADMISSIBILITE au même concours

10 points : admissibilité

15 points : bi-admissible, tri-admissible

20 points : 4 fois et plus admissible

4 – AFFECTATION ou fonctions spécifiques

3 points par année scolaire pour au moins 6 mois d'exercice en établissement sensible, violent ou ZEP

En cas d'égalité de barème, les critères relatifs à la situation familiale, puis la date de naissance (le plus âgé) permettront de départager les personnels concernés.

ANNEXE 2

CODIFICATION DES ETABLISSEMENTS ET CIO

Dép.	Etablissement			Commune
004	0040001E	CLG	EMILE HONNORATY	ANNOT
004	0040002F	CLG	BANON (DE)	BANON
004	0040419J	CLG	ANDRE HONNORAT	BARCELONNETTE
004	0040003G	LPO	ANDRE HONNORAT	BARCELONNETTE
004	0040532G	SEP	LPO ANDRE HONNORAT	BARCELONNETTE
004	0040378P	EREA	CASTEL-BEVONS	BEVONS
004	0040004H	CLG	VERDON (DU)	CASTELLANE
004	0040052K	CLG	CAMILLE REYMOND	CHATEAU ARNOUX ST AUBAN
004	0040027H	LPO	ALEXANDRA DAVID NEEL	DIGNE LES BAINS
004	0040504B	SEP	LPO ALEXANDRA DAVID NEEL	DIGNE LES BAINS
004	0040007L	LP	ALPHONSE BEAU DE ROCHAS	DIGNE LES BAINS
004	0040054M	SEGPA	CLG GASSENDI	DIGNE LES BAINS
004	0040490L	LGT	PIERRE-GILLES DE GENNES	DIGNE LES BAINS
004	0040022C	CLG	GASSENDI	DIGNE LES BAINS CEDEX
004	0040044B	CLG	MARIA BORRELY	DIGNE LES BAINS CEDEX
004	0040382U	CLG	HENRI LAUGIER	FORCALQUIER CEDEX
004	0040014U	CLG	MARCEL MASSOT	LA MOTTE DU CAIRE
004	0040041Y	SEGPA	CLG JEAN GIONO	MANOSQUE
004	0040055N	CLG	JEAN GIONO	MANOSQUE
004	0040011R	LP	LOUIS MARTIN BRET	MANOSQUE
004	0040013T	CLG	MONT D'OR (LE)	MANOSQUE
004	0040010P	LGT	FELIX ESCLANGON	MANOSQUE CEDEX
004	0040533H	LYC	LES ISCLES	MANOSQUE
004	0040534J	SEP	LES ISCLES	MANOSQUE
004	0040051J	CLG	J.M.G. ITARD (DOCTEUR)	ORAISON
004	0040017X	CLG	MAXIME JAVELLY	RIEZ
004	0040021B	CLG	MARCEL ANDRE	SEYNE LES ALPES
004	0040420K	CLG	PAUL ARENE	SISTERON
004	0040023D	LPO	PAUL ARENE	SISTERON CEDEX
004	0040503A	SEP	LPO PAUL ARENE	SISTERON CEDEX
004	0040019Z	CLG	RENE CASSIN	ST ANDRE LES ALPES
004	0040524Y	CLG	PIERRE GIRARDOT	ST TULLE
004	0040535K	CLG	VOLX	VOLX
005	0050639T	CLG	BATIE NEUVE (la)	BATIE NEUVE (la)
005	0050525U	SEGPA	CLG LES GARCINS	BRIANCON
005	0050519M	CLG	GARCINS (LES)	BRIANCON
005	0050003B	LPO	CLIMATIQUE D ALTITUDE	BRIANCON CEDEX
005	0050600A	SEP	LPO CLIMATIQUE D ALTITUDE	BRIANCON CEDEX
005	0050043V	CLGCL	VAUBAN	BRIANCON CEDEX
005	0050005D	LP	ALPES ET DURANCE	EMBRUN
005	0050023Y	CLGCL	ECRINS (LES)	EMBRUN CEDEX
005	0050004C	LCL	HONORE ROMANE	EMBRUN CEDEX
005	0050010J	CLG	CENTRE	GAP
005	0050408S	SEGPA	CLG FONTREYNE (DE)	GAP
005	0050404M	SEGPA	CLG MAUZAN	GAP
005	0050480V	CLG	FONTREYNE (DE)	GAP
005	0050025A	CLG	MAUZAN	GAP
005	0050007F	LGT	ARISTIDE BRIAND	GAP CEDEX
005	0050006E	LGT	DOMINIQUE VILLARS	GAP CEDEX
005	0050008G	LP	PAUL HERAUD	GAP CEDEX
005	0050009H	LP	SEVIGNE	GAP CEDEX
005	0050013M	CLG	HAUTES VALLEES (DES)	GUILLESTRE
005	0050409T	CLG	GIRAUDS (LES)	L ARGENTIERE LA BESSEE
005	0050452P	CLG	HAUTS DE PLAINE (LES)	LARAGNE MONTEGLIN
005	0050520N	CLG	SERRES (DE)	SERRES
005	0050019U	CLG	SAINT BONNET (DE)	ST BONNET EN CHAMPSAUR
005	0050638S	CLG	TALLARD	TALLARD
005	0050022X	CLG	FRANCOIS MITTERRAND	VEYNES
005	0050027C	LP	PIERRE MENDES FRANCE	VEYNES
013	0132009N	CLG	CHATEAU DOUBLE	AIX EN PROVENCE
013	0130108X	SEGPA	CLG JAS DE BOUFFAN	AIX EN PROVENCE
013	0132215M	SEGPA	CLG ROCHER DU DRAGON	AIX EN PROVENCE
013	0130006L	LP	GAMBETTA (COURS)	AIX EN PROVENCE
013	0130007M	CLG	JAS DE BOUFFAN	AIX EN PROVENCE
013	0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE
013	0131711P	CLG	ROCHER DU DRAGON	AIX EN PROVENCE
013	0132973L	CLG	SAINT EUTROPE (QUARTIER)	AIX EN PROVENCE

Dép.	Etablissement			Commune
013	0130170P	LP	VAUVENARGUES	AIX EN PROVENCE
013	0131712R	CLG	ARC DE MEYRAN	AIX EN PROVENCE CEDEX 1
013	0132569X	LP	ARC DE MEYRAN	AIX EN PROVENCE CEDEX 1
013	0132325G	CLG	CAMPRA	AIX EN PROVENCE CEDEX 1
013	0132216N	SEGPA	CLG ARC DE MEYRAN	AIX EN PROVENCE CEDEX 1
013	0130001F	LGT	EMILE ZOLA	AIX EN PROVENCE CEDEX 1
013	0132568W	CLG	MIGNET	AIX EN PROVENCE CEDEX 1
013	0131947W	CLG	PRECHEURS (DES)	AIX EN PROVENCE CEDEX 1
013	0130003H	LGT	VAUVENARGUES	AIX EN PROVENCE CEDEX 1
013	0133490Y	CLG	YVES MONTAND	ALLAUCH
013	0132572A	CLG	AMPERE	ARLES
013	0131609D	CLG	FREDERIC MISTRAL	ARLES
013	0130010R	LG	MONTMAJOUR	ARLES
013	0130012T	LP	PERDIGUIER	ARLES
013	0130171R	LP	CHARLES PRIVAT	ARLES CEDEX
013	0132218R	SEGPA	CLG ROBERT MOREL	ARLES CEDEX
013	0130011S	LT	PASQUET	ARLES CEDEX
013	0131746C	CLG	ROBERT MOREL	ARLES CEDEX
013	0131610E	CLG	VINCENT VAN GOGH	ARLES CEDEX
013	0131266F	CLG	FREDERIC JOLIOT-CURIE	AUBAGNE
013	0131549N	LGT	FREDERIC JOLIOT-CURIE	AUBAGNE
013	0131622T	CLG	LAKANAL	AUBAGNE
013	0132413C	SEGPA	CLG LOU GARLABAN	AUBAGNE CEDEX
013	0130013U	LP	GUSTAVE EIFFEL	AUBAGNE CEDEX
013	0132412B	CLG	LOU GARLABAN	AUBAGNE CEDEX
013	0133510V	CLG	UBELKA	AURIOL
013	0131845K	SEGPA	CLG FERNAND LEGER	BERRE L ETANG
013	0131705H	CLG	FERNAND LEGER	BERRE L ETANG
013	0132833J	CLG	GEORGES BRASSENS	BOUC BEL AIR
013	0133115R	CLG	MARIE MAURON	CABRIES
013	0132324F	CLG	LES GORQUETTES	CASSIS
013	0132494R	CLG	AMANDEIRETS (LES)	CHATEAUNEUF LES MARTIGUE
013	0131881Z	CLG	ROQUECOQUILLE	CHATEAURENARD CEDEX
013	0133790Z	CLG	EYGUIERES	EYGUIERES
013	0132634T	CLG	ANDRE MALRAUX	FOS SUR MER CEDEX
013	0133243E	CLG	FONT D AURUMY	FUVEAU
013	0133244F	LGT	MARIE MADELEINE FOURCADE	GARDANNE
013	0131700C	CLG	PESQUIER (QUARTIER DU)	GARDANNE
013	0130025G	LP	ETOILE (DE L')	GARDANNE CEDEX
013	0131701D	CLG	GABRIEL PERI	GARDANNE CEDEX
013	0133351X	CLG	JEAN DE LA FONTAINE	GEMENOS
013	0133381E	CLG	PETIT PRINCE (LE)	GIGNAC LA NERTHE
013	0130028K	CLG	GREASQUE (DE)	GREASQUE
013	0132409Y	CLG	ALPHONSE DAUDET	ISTRES
013	0132567V	SEGPA	CLG ALPHONSE DAUDET	ISTRES
013	0132318Z	CLG	ELIE COUTAREL	ISTRES
013	0133203L	CLG	LOUIS PASTEUR	ISTRES
013	0132276D	LP	PIERRE LATECOERE	ISTRES
013	0131888G	CLG	ALAIN SAVARY	ISTRES CEDEX
013	0132495S	LGT	ARTHUR RIMBAUD	ISTRES CEDEX
013	0131747D	LPO	AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE	LA CIOTAT
013	0133413P	SEP	LPO A, ET L, LUMIERE	LA CIOTAT
013	0132787J	SEGPA	CLG LES MATAGOTS	LA CIOTAT
013	0131883B	CLG	JEAN JAURES	LA CIOTAT
013	0132786H	CLG	MATAGOTS (LES)	LA CIOTAT
013	0130022D	CLG	VIREBELLE (QUARTIER)	LA CIOTAT
013	0133406G	LPO	MEDITERRANEE (DE LA)	LA CIOTAT CEDEX
013	0133412N	SEP	LPO MEDITERRANEE (DE LA)	LA CIOTAT CEDEX
013	0133016H	CLG	LOUIS LE PRINCE RINGUET	LA FARE LES OLIVIERS
013	0131259Y	CLG	JEAN GUEHENNO	LAMBESC
013	0132565T	CLG	JACQUES MONOD	LES PENNES MIRABEAU
013	0132343B	EREA	LOUIS ARAGON	LES PENNES MIRABEAU
013	0133525L	LGT	GEORGES DUBY	LUYNES
013	0130032P	CLG	COLLINES DURANCE	MALLEMORT
013	0130033R	LP	LOUIS BLERIOT	MARIGNANE
013	0132319A	LP	MAURICE GENEVOIX	MARIGNANE
013	0132410Z	LGT	MAURICE GENEVOIX	MARIGNANE
013	0131608C	CLG	EMILIE DE MIRABEAU	MARIGNANE CEDEX
013	0132320B	SEGPA	CLG EMILIE DE MIRABEAU	MARIGNANE CEDEX
013	0131607B	CLG	GEORGES BRASSENS	MARIGNANE CEDEX
013	0130033R	LP	LOUIS BLERIOT	MARIGNANE CEDEX
013	0131932E	CLG	LONGCHAMP	MARSEILLE 1ER
013	0131931D	CLG	THIERS	MARSEILLE 1ER

Dép.	Etablissement			Commune
013	0130039X	LGT	SAINT CHARLES	MARSEILLE 1ER
013	0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE 1ER
013	0133788X	CLG	JEAN CLAUDE IZZO	MARSEILLE 2E
013	0130136C	CLG	VIEUX PORT	MARSEILLE 2E
013	0131884C	CLG	BELLE DE MAI	MARSEILLE 3E
013	0131935H	CLG	EDGAR QUINET	MARSEILLE 3E
013	0131264D	CLG	VERSAILLES	MARSEILLE 3E
013	0130043B	LGT	VICTOR HUGO	MARSEILLE 3E
013	0130055P	LP	CHATELIER (LE)	MARSEILLE 3E
013	0130079R	CLG	CHAPE (RUE)	MARSEILLE 4E
013	0132315W	CLG	CHARTREUX (AVENUE DES)	MARSEILLE 4E
013	0130045D	LG	MICHELET	MARSEILLE 4E
013	0130093F	CLG	CAMPAGNE FRAISSINET	MARSEILLE 5E
013	0130110Z	CLG	JEAN MALRIEU	MARSEILLE 5E
013	0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE 5E
013	0132561N	CLG	ANATOLE FRANCE	MARSEILLE 6E
013	0131943S	CLG	PIERRE PUGET	MARSEILLE 6E
013	0130042A	LGT	MONTGRAND	MARSEILLE 6E
013	0132205B	CLG	GASTON DEFFERRE	MARSEILLE 7E
013	0130071G	LP	COLBERT	MARSEILLE 7E
013	0130172S	LP	LEONARD DE VINCI	MARSEILLE 7E
013	0130049H	LT	REMPART (RUE DU)	MARSEILLE 7E
013	0131603X	CLG	ADOLPHE MONTICELLI	MARSEILLE 8E
013	0131927Z	CLG	HONORE DAUMIER	MARSEILLE 8E
013	0131923V	CLG	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE 8E
013	0130175V	LGT	HONORE DAUMIER	MARSEILLE 8E
013	0130038W	LGT	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE 8E
013	0130036U	LGT	PERIER	MARSEILLE 8E
013	0130062X	LP	FREDERIC MISTRAL	MARSEILLE 8E
013	0130063Y	LP	LEAU (BD)	MARSEILLE 8E
013	0130054N	LP	POINSO-CHAPUIS	MARSEILLE 8E
013	0132974M	LPO	HOTELIER REGIONAL	MARSEILLE 8E
013	0133366N	SEP	LPO LYC METIER HOTELIER REG.	MARSEILLE 8E
013	0130139F	CLG	COIN JOLI SEVIGNE	MARSEILLE 9E
013	0130084W	CLG	GRANDE BASTIDE	MARSEILLE 9E
013	0132311S	CLG	LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 9E
013	0131602W	CLG	ROY D ESPAGNE	MARSEILLE 9E
013	0131548M	CLG	SYLVAIN MENU	MARSEILLE 9E
013	0132310R	CLG	VALLON DE TOULOUSE	MARSEILLE 9E
013	0130023E	SEGPA	CLG SYLVAIN MENU	MARSEILLE 9E
013	0131922U	CLG	BARTAVELLES (LES)	MARSEILLE 10E
013	0132204A	CLG	PONT DE VIVAUX	MARSEILLE 10E
013	0132203Z	CLG	ROMAIN ROLLAND	MARSEILLE 10E
013	0131749F	CLG	VINCENT SCOTTO	MARSEILLE 10E
013	0130037V	LGT	MARCEL PAGNOL	MARSEILLE 10E
013	0130072H	LP	AMPERE	MARSEILLE 10E
013	0130064Z	LP	JEAN BAPTISTE BROCHIER	MARSEILLE 10E
013	0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE 10E
013	0133548L	SEGPA	CLG VINCENT SCOTTO	MARSEILLE 10E
013	0133364L	SEP	LPO JEAN PERRIN	MARSEILLE 10E
013	0132401P	CLG	CHATEAU FORBIN	MARSEILLE 11E
013	0132403S	CLG	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11E
013	0132402R	CLG	RUSSATEL (LE)	MARSEILLE 11E
013	0130068D	LP	CAMILLE JULLIAN	MARSEILLE 11E
013	0130057S	LP	RENE CAILLIE	MARSEILLE 11E
013	0132490L	SEGPA	CLG CHATEAU FORBIN	MARSEILLE 11E
013	0133588E	SGT	LP RENE CAILLIE	MARSEILLE 11E
013	0132732Z	CLG	ANDRE CHENIER	MARSEILLE 12E
013	0133881Y	CLG	CAMPAGNE ALLEMAND	MARSEILLE 12 ^E
013	0131968U	CLG	CAILLOLS (QUARTIER DES)	MARSEILLE 12 ^E
013	0131756N	CLG	DARIUS MILHAUD	MARSEILLE 12 ^E
013	0131750G	CLG	LOUIS ARMAND	MARSEILLE 12 ^E
013	0130059U	LP	BLAISE PASCAL	MARSEILLE 12E
013	0132001E	SEGPA	CLG CAILLOLS (QUARTIER DES)	MARSEILLE 12 ^E
013	0132206C	SEGPA	CLG DARIUS MILHAUD	MARSEILLE 12 ^E
013	0132312T	CLG	ANDRE MALRAUX	MARSEILLE 13 ^E
013	0131261A	CLG	AUGUSTE RENOIR	MARSEILLE 13 ^E
013	0131260Z	CLG	EDMOND ROSTAND	MARSEILLE 13 ^E
013	0131262B	CLG	JACQUES PREVERT	MARSEILLE 13 ^E
013	0132314V	CLG	JEAN GIONO	MARSEILLE 13 ^E
013	0132313U	CLG	STEPHANE MALLARME	MARSEILLE 13 ^E
013	0132733A	LGT	ANTONIN ARTAUD	MARSEILLE 13 ^E
013	0130050J	LPO	DENIS DIDEROT	MARSEILLE 13 ^E

Dép.	Etablissement			Commune
013	0132784F	SEGPA	CLG JACQUES PREVERT	MARSEILLE 13 ^E
013	0133414R	SEP	LPO DENIS DIDEROT	MARSEILLE 13 ^E
013	0132404T	CLG	CLAIR SOLEIL	MARSEILLE 14 ^E
013	0131703F	CLG	EDOUARD MANET	MARSEILLE 14 ^E
013	0132491M	CLG	GIBRALTAR	MARSEILLE 14 ^E
013	0131604Y	CLG	HENRI WALLON	MARSEILLE 14 ^E
013	0133775H	CLG	MARIE LAURENCIN	MARSEILLE 14 ^E
013	0132207D	CLG	MASSENET	MARSEILLE 14 ^E
013	0132730X	CLG	PYTHEAS	MARSEILLE 14 ^E
013	0130056R	LP	FLORIDE (LA)	MARSEILLE 14 ^E
013	0131791B	SEGPA	CLG EDOUARD MANET	MARSEILLE 14 ^E
013	0132563R	SEGPA	CLG GIBRALTAR	MARSEILLE 14 ^E
013	0132785G	CLG	ARENC BACHAS	MARSEILLE 15 ^E
013	0131704G	CLG	ARTHUR RIMBAUD	MARSEILLE 15 ^E
013	0131887F	CLG	ELSA TRIOLET	MARSEILLE 15 ^E
013	0132407W	CLG	JEAN MOULIN	MARSEILLE 15 ^E
013	0132408X	CLG	JULES FERRY	MARSEILLE 15 ^E
013	0131885D	CLG	VALLON DES PINS	MARSEILLE 15 ^E
013	0130048G	LGT	SAINT EXUPERY	MARSEILLE 15 ^E
013	0131606A	LP	CALADE (LA)	MARSEILLE 15 ^E
013	0130065A	LP	VISTE (LA)	MARSEILLE 15 ^E
013	0131846L	SEGPA	CLG ARTHUR RIMBAUD	MARSEILLE 15 ^E
013	0133779M	SEGPA	CLG JEAN MOULIN	MARSEILLE 15 ^E
013	0133630A	SGT	LP CALADE (LA)	MARSEILLE 15 ^E
013	0131757P	CLG	ESTAQUE (L')	MARSEILLE 16 ^E
013	0131605Z	CLG	HENRI-BARNIER	MARSEILLE 16 ^E
013	0130058T	LP	ESTAQUE (L')	MARSEILLE 16 ^E
013	0130073J	SEGPA	CLG SAINT ANDRE – BARNIER	MARSEILLE 16 ^E
013	0133609C	SGT	LP ESTAQUE (L')	MARSEILLE 16 ^E
013	0132321C	SEGPA	CLG MARCEL PAGNOL	MARTIGUES
013	0131707K	CLG	GERARD PHILIPPE	MARTIGUES
013	0131789Z	CLG	HENRI WALLON	MARTIGUES
013	0132496T	CLG	HONORE DAUMIER	MARTIGUES
013	0132208 ^E	CLG	MARCEL PAGNOL	MARTIGUES
013	0132211H	LP	JEAN LURCAT	MARTIGUES CEDEX
013	0132210G	LGT	JEAN LURCAT	MARTIGUES CEDEX
013	0130143K	LPO	PAUL LANGEVIN	MARTIGUES CEDEX
013	0133365M	SEP	LPO PAUL LANGEVIN	MARTIGUES CEDEX
013	0132326H	CLG	ALBERT CAMUS	MIRAMAS
013	0130146N	LP	ALPILLES (LES)	MIRAMAS
013	0132497U	CLG	CARRAIRE (LA)	MIRAMAS
013	0132570Y	SEGPA	CLG MIRAMARIS	MIRAMAS
013	0132327J	CLG	MIRAMARIS	MIRAMAS
013	0133195C	LGT	JEAN COCTEAU	MIRAMAS CEDEX
013	0133598R	SEGPA	CLG MONT SAUVY	ORGON
013	0132217P	CLG	MONT SAUVY	ORGON
013	0133114P	CLG	ROGER CARCASSONNE	PELISSANNE
013	0133062H	SEGPA	CLG JEAN JAURES	PEYROLLES EN PROVENCE
013	0131723C	CLG	JEAN JAURES	PEYROLLES EN PROVENCE
013	0133665N	CLG	OLYMPE DE GOUGES	PLAN DE CUQUES
013	0130151U	LP	CHARLES MONGRAND	PORT DE BOUC
013	0130150T	LP	JEAN MOULIN	PORT DE BOUC
013	0132212J	CLG	FREDERIC MISTRAL	PORT DE BOUC CEDEX
013	0132322D	CLG	PAUL ELUARD	PORT DE BOUC CEDEX
013	0132731Y	SEGPA	CLG MAXIMILIEN ROBESPIERRE	PORT ST LOUIS DU RHO CEDEX
013	0132323 ^E	CLG	MAXIMILIEN ROBESPIERRE	PORT ST LOUIS DU RHO CEDEX
013	0131706J	CLG	COUSTEAU (COMMANDANT)	ROGNAC
013	0133287C	CLG	GARRIGUES (LES)	ROGNES
013	0130156Z	CLG	LOUIS ARAGON	ROQUEVAIRE
013	0133451F	CLG	ROUSSET (DE)	ROUSSET
013	0132571Z	SEGPA	CLG JOSEPH D ARBAUD	SALON DE PROVENCE
013	0133492A	CLG	JEAN BERNARD	SALON DE PROVENCE
013	0130163G	CLG	JOSEPH D ARBAUD	SALON DE PROVENCE
013	0131709M	LP	ADAM DE CRAPONNE	SALON DE PROVENCE CEDEX
013	0130161 ^E	LT	ADAM DE CRAPONNE	SALON DE PROVENCE CEDEX
013	0130160D	LGT	EMPERI (L')	SALON DE PROVENCE CEDEX
013	0131265 ^E	CLG	JEAN MOULIN	SALON DE PROVENCE CEDEX
013	0133449D	CLG	PIERRE MATRAJA	SAUSSET LES PINS
013	0133765X	CLG	SEPTEMES LES VALLONS	SEPTEMES LES VALLONS
013	0133789Y	CLG	SIMIANE COLLONGUE (DE)	SIMIANE COLLONGUE
013	0133621R	CLG	QUARTIER DE LA CRAU	ST ANDIOL
013	0130157A	LP	FERRAGES (QUARTIER LES)	ST CHAMAS
013	0130158B	CLG	RENE SEYSSAUD	ST CHAMAS

Dép.	Etablissement			Commune
013	0132834K	CLG	CHARLES RIEU	ST MARTIN DE CRAU
013	0133292H	SEGPA	CLG GLANUM	ST REMY DE PROVENCE CEDEX
013	0132573B	CLG	GLANUM	ST REMY DE PROVENCE CEDEX
013	0132007L	CLG	JACQUES PREVERT	ST VICTOIRE
013	0130164H	LGT	ALPHONSE DAUDET	TARASCON
013	0133407H	SEGPA	CLG RENE CASSIN	TARASCON
013	0131611F	CLG	RENE CASSIN	TARASCON
013	0130166K	CLG	HAUTS DE L ARC (LES)	TRETS
013	0133353Z	CLG	ROQUEPERTUSE	VELAUX
013	0133352Y	CLG	CAMILLE CLAUDEL	VITROLLES
013	0132566U	SEGPA	CLG HENRI BOSCO	VITROLLES
013	0132214L	CLG	HENRI FABRE	VITROLLES
013	0133288D	LPO	JEAN MONNET	VITROLLES
013	0133487V	SEP	LPO JEAN MONNET	VITROLLES
013	0133196D	CLG	SIMONE DE BEAUVOIR	VITROLLES
013	0132411A	CLG	HENRI BOSCO	VITROLLES CEDEX
013	0133367P	SEP	LPO PIERRE MENDES FRANCE	VITROLLES CEDEX
013	0133015G	LPO	PIERRE MENDES FRANCE	VITROLLES CEDEX
084	0840759U	CLG	CHARLES DE GAULLE (PLACE)	APT
084	0840001V	LPO	CHARLES DE GAULLE (PLACE)	APT
084	0840952D	SEP	LPO CHARLES DE GAULLE (PLACE)	APT
084	0841014W	SEGPA	CLG APT	APT
084	0840019P	SEGPA	CLG ANSELME MATHIEU	AVIGNON
084	0840007B	CLG	JOSEPH ROUMANILLE	AVIGNON
084	0840697B	CLG	JOSEPH VERNET	AVIGNON
084	0840688S	SEGPA	LE LAVARIN (ANN CLG A.MATHIEU)	AVIGNON
084	0840006A	CLG	VIALA	AVIGNON
084	0840758T	CLG	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON CEDEX
084	0840003X	LG	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON CEDEX
084	0840970Y	CLG	GERARD PHILIPPE	AVIGNON CEDEX
084	0840005Z	LGT	PHILIPPE DE GIRARD	AVIGNON CEDEX
084	0840939P	LP	RENE CHAR	AVIGNON CEDEX
084	0840935K	LGT	RENE CHAR	AVIGNON CEDEX
084	0840108L	CLG	ANSELME MATHIEU	AVIGNON CEDEX 02
084	0840051Z	CLG	JEAN BRUNET	AVIGNON CEDEX 03
084	0840004Y	LGT	THEODORE AUBANEL	AVIGNON CEDEX 04
084	0840041N	LP	MARIA CASARES	AVIGNON CEDEX 2
084	0840042P	LP	ROBERT SCHUMAN	AVIGNON CEDEX 2
084	0840011F	CLG	SAINT EXUPERY	BEDARRIDES
084	0840715W	SEGPA	CLG HENRI BOUDON	BOLLENE
084	0840437U	CLG	HENRI BOUDON	BOLLENE CEDEX
084	0840699D	CLG	PAUL ELUARD	BOLLENE CEDEX
084	0841093G	LGT	LUCIE AUBRAC	BOLLENE
084	0841019B	CLG	LOU CALAVOUN VALLEE DU CALAVON	CABRIERES D AVIGNON
084	0840014J	CLG	LUBERON (LE)	CADENET
084	0840115U	SEGPA	CLG FRANCOIS RASPAIL	CARPENTRAS
084	0840760V	CLG	JEAN HENRI FABRE	CARPENTRAS
084	0840761W	CLG	ALPHONSE DAUDET	CARPENTRAS CEDEX
084	0840114T	CLG	FRANCOIS RASPAIL	CARPENTRAS CEDEX
084	0840015K	LPO	JEAN HENRI FABRE	CARPENTRAS CEDEX
084	840 954 F	SEP	LPO JEAN HENRI FABRE	CARPENTRAS CEDEX
084	0840044S	LP	VICTOR HUGO	CARPENTRAS CEDEX
084	0840016L	LGT	VICTOR HUGO	CARPENTRAS CEDEX
084	0840113S	LP	ALEXANDRE DUMAS	CAVAILLON
084	0840735T	SEGPA	CLG PAUL GAUTHIER	CAVAILLON
084	0840017M	LGT	ISMAEL DAUPHIN	CAVAILLON
084	0840018N	CLG	PAUL GAUTHIER	CAVAILLON
084	0840020R	CLG	CLOVIS HUGUES	CAVAILLON CEDEX
084	0841086Z	CLG	ROSA PARKS	CAVAILLON
084	0840021S	LPO	ALPHONSE BENOIT	L ISLE SUR LA SORGUE CEDEX
084	0840953E	SEP	LPO ALPHONSE BENOIT	L ISLE SUR LA SORGUE CEDEX
084	0840585E	CLG	JEAN BOUIN	L ISLE SUR LA SORGUE CEDEX
084	0841118J	CLG	CLG DE L'ISLE SUR LA SORGUE	L ISLE SUR LA SORGUE CEDEX
084	0841027K	CLG	ALBERT CAMUS	LA TOUR D AIGUES
084	0840664R	CLG	JULES VERNE	LE PONTET CEDEX
084	0840915N	CLG	PAYS DES SORGUES (DU)	LE THOR
084	0841043C	CLG	MAZAN (DE)	MAZAN
084	0840698C	CLG	ALPHONSE SILVE	MONTEUX
084	0840738W	CLG	ALPHONSE TAVAN	MONTFAVET (AVIGNON)
084	0841116G	CLG	MORIERES	MORIERES
084	0840046U	LP	ARISTIDE BRIAND (COURS)	ORANGE
084	0840764Z	CLG	ARAUSIO	ORANGE CEDEX
084	0840026X	LGT	ARC (DE L')	ORANGE CEDEX

Dép.	Etablissement			Commune
084	0840763Y	LP	ARGENSOL (QUARTIER DE L')	ORANGE CEDEX
084	0840762X	CLG	BARBARA HENDRICKS	ORANGE CEDEX
084	0840117W	SEGPA	CLG JEAN GIONO	ORANGE CEDEX
084	0840116V	CLG	JEAN GIONO	ORANGE CEDEX
084	0840028Z	CLG	CHARLES DOCHE	PERNES LES FONTAINES
084	0840924Y	SEGPA	CLG MARCEL PAGNOL	PERTUIS
084	0840926A	CLG	MARIE MAURON	PERTUIS
084	0840029A	CLG	MARCEL PAGNOL	PERTUIS CEDEX
084	0840918S	LPO	VAL DE DURANCE	PERTUIS CEDEX
084	0840955G	SEP	LPO VAL DE DURANCE	PERTUIS CEDEX
084	0840032D	CLG	PAYS DE SAULT (DU)	SAULT
084	0841078R	LP	SORGUES	SORGUES
084	0840584D	SEGPA	CLG DENIS DIDEROT	SORGUES CEDEX
084	0840583C	CLG	DENIS DIDEROT	SORGUES CEDEX
084	0840033 ^E	CLG	VOLTAIRE	SORGUES CEDEX
084	0841099N	CLG	VICTOR SCHOELCHER	STE CECILE LES VIGNES
084	0840035G	CLG	JOSEPH D ARBAUD	VAISON LA ROMAINE
084	0841117H	LGT	DE VAISON LA ROMAINE	VAISON LA ROMAINE
084	0840922W	SEGPA	CLG PAYS DE VALREAS	VALREAS
084	0840716X	CLG	PAYS DE VALREAS (DU)	VALREAS
084	0840700E	LP	FERDINAND REVOUL	VALREAS CEDEX
084	0840039L	LP	DOMAINE D EGUILLES	VEDENE
084	0840803S	CLG	LOU VIGNARES	VEDENE
084	0840096Y	EREA	PAUL VINCENSINI	VEDENE

Dép.	CIO			
004	0040029K	CIO	DIGNE-LES BAINS	DIGNE-LES BAINS
004	0040396J	CIO	MANOSQUE	MANOSQUE
005	0050029E	CIO	BRIANCON	BRIANCON
005	0050028D	CIO	GAP	GAP
013	0133636G	CIO	AIX-EN-PROVENCE	AIX-EN-PROVENCE
013	0130186G	CIO	ARLES	ARLES
013	0131290G	CIO	AUBAGNE	AUBAGNE
013	0133637H	CIO	GARDANNE	GARDANNE
013	0132363Y	CIO	ISTRES	ISTRES
013	0130185F	CIO	LA CIOTAT	LA CIOTAT
013	0130182C	CIO	MARSEILLE I	MARSEILLE
013	0130183D	CIO	MARSEILLE II ST FERREOL	MARSEILLE
013	0130180A	CIO	MARSEILLE IIIA	MARSEILLE
013	0132576E	CIO	MARSEILLE IIIB ST JUST COROT	MARSEILLE
013	0130181B	CIO	MARSEILLE IV BELLE DE MAI	MARSEILLE
013	0132533H	CIO	MARSEILLE V LA VISTE	MARSEILLE
013	0130187H	CIO	MARTIGUES	MARTIGUES
013	0130188J	CIO	SALON-DE-PROVENCE	SALON-DE-PROVENCE
013	0133227M	CIO	VITROLLES	VITROLLES
084	0840047V	CIO	AVIGNON	AVIGNON
084	0840731N	CIO	CARPENTRAS	CARPENTRAS
084	0840713U	CIO	CAVAILLON	CAVAILLON
084	0840048W	CIO	ORANGE	ORANGE

ANNEXE 3

CODIFICATION DES COMMUNES

*DEPARTEMENT
DES ALPES DE HAUTES PROVENCE*

COMMUNE	CODE COMMUNE
ANNOT	004008
BANON	004018
BARCELONNETTE	004019
BEVONS	004027
CASTELLANE	004039
CHATEAU ARNOUX ST AUBAN	004049
DIGNE LES BAINS	004070
FORCALQUIER	004088
MANOSQUE	004112
LA MOTTE DU CAIRE	004134
ORAISON	004143
RIEZ	004166
ST ANDRE LES ALPES	004173
ST TULLE	004197
SEYNE LES ALPES	004205
SISTERON	004209
VOLX	004245

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

COMMUNE	CODE COMMUNE
L ARGENTIERE LA BESSEE	005006
BATIE NEUVE	005017
BRIANCON	005023
EMBRUN	005046
GAP	005061
GUILLESTRE	005065
LARAGNE MONTEGLIN	005070
ST BONNET EN CHAMPSAUR	005132
SERRES	005166

DEPARTEMENT DU VAUCLUSE

COMMUNE	CODE COMMUNE
APT	084003
AVIGNON	084007
BEDARRIDES	084016
BOLLENE	084019
CABRIERES D AVIGNON	084025
CADENET	084026
CARPENTRAS	084031
CAVAILLON	084035
L'ISLE SUR LA SORGUE	084054
MAZAN	084072
MONTEUX	084080
MORIERES	084081
ORANGE	084087
PERNES LES FONTAINES	084088
PERTUIS	084089
LE PONTET	084092
STE CECILE LES VIGNES	084106
SAULT	084123
SORGUES	084129
LE THOR	084132
LA TOUR D AIGUES	084133
VAISON LA ROMAINE	084137
VALREAS	084138
VEDENE	084141
TALLARD	005170
VEYNES	005179

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

COMMUNE	CODE COMMUNE
AIX EN PROVENCE - LUYNES	013001
ALLAUCH	013002
ARLES	013004
AUBAGNE	013005
AURIOL	013007
BERRE L ETANG	013014
BOUC BEL AIR	013015
CABRIES	013019
CASSIS	013022
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	013026
CHATEAURENARD	013027
LA CIOTAT	013028
EYGUIERES	013035
LA FARE LES OLIVIERS	013037
FOS SUR MER	013039
FUVEAU	013040
GARDANNE	013041
GEMENOS	013042
GIGNAC LA NERTHE	013043
GREASQUE	013046
ISTRES	013047
LAMBESC	013050
MALLEMORT	013053
MARIGNANE	013054
MARTIGUES	013056
MIRAMAS	013063
ORGON	013067
PELISSANNE	013069
LES PENNES MIRABEAU	013071
PEYROLLES EN PROVENCE	013074
PLAN DE CUQUES	013075
PORT DE BOUC	013077
PORT ST LOUIS DE RHONE	

COMMUNE	CODE COMMUNE
ROGNAC	013081
ROGNES	013082
ROQUEVAIRE	013086
ROUSSET	013087
ST ANDIOL	013089
ST CHAMAS	013092
ST MARTIN DE CRAU	013097
ST REMY DE PROVENCE	013100
ST VICTORET	013102
SALON DE PROVENCE	013103
SAUSSET LES PINS	013104
SEPTEMES LES VALLONS	013106
SIMIANE COLLONGUE	013107
TARASCON	013108
TRETS	013110
VELAUX	013112
VITROLLES	013117
MARSEILLE 1er Arr.	013201
MARSEILLE 2ème Arr.	013202
MARSEILLE 3ème Arr.	013203
MARSEILLE 4ème Arr.	013204
MARSEILLE 5ème Arr.	013205
MARSEILLE 6ème Arr.	013206
MARSEILLE 7ème Arr.	013207
MARSEILLE 8ème Arr.	013208
MARSEILLE 9ème Arr.	013209
MARSEILLE 10ème Arr.	013210
MARSEILLE 11ème Arr.	013211
MARSEILLE 12ème Arr.	013212
MARSEILLE 13ème Arr.	013213
MARSEILLE 14ème Arr.	013214
MARSEILLE 15ème Arr.	013215
MARSEILLE 16ème Arr.	013216

ANNEXE 4

Groupements Ordonnés de Communes

Dénomination du groupe de communes	Code du groupe de communes	Composition du groupe de communes
BARCELONNETTE et environs	OO4 955	Barcelonnette, Seyne
DIGNE et environs	OO4 951	Digne, Château Arnoux
MANOSQUE et environs	OO4 952	Manosque, St Tulle, Volx, Forcalquier, Oraison, Riez
SAINT-ANDRE-LES-ALPES et environs	OO4 953	St André Les Alpes, Annot, Castellane
SISTERON et environs	OO4 954	Sisteron, Bevens, Château Arnoux, Lagne-Montéglin ,La Motte
BRIANCON et environs	OO5 952	Briançon, L'Argentière-la-Bessée
EMBRUN et environs	OO5 953	Embrun, Guillestre
GAP et environs	OO5 951	Gap, La Batie Neuve, Tallard , Saint Bonnet, Veynes
HAUTES-ALPES-OUEST	OO5 954	Serres, Veynes, Lagne-Montéglin
VILLE DE MARSEILLE	O13 969	VILLE DE MARSEILLE : Tous les arrondissements
MARSEILLE (Secteur Sud)	O13 967	Marseille 8e, 9e,10e
MARSEILLE (Secteur Centre et Est)	O13 966	Marseille 5e, 6e,7e, 11e, 12e, Allauch
MARSEILLE (Secteur Nord-Est)	O13 965	Marseille 1er, 4e, 13e, Plan de Cuques
MARSEILLE (Secteur Nord)	O13 964	Marseille 2e, 3e, 14e, 15e, 16e, Septèmes les Vallons
MARSEILLE (Métro)	O13 961	1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 13e
MARTIGUES et environs	O13 960	Martigues, Châteauneuf-les-Martigues, Port-de-Bouc, Sausset les Pins, Fos-sur-Mer, Istres
MARIGNANE et environs	O13 968	Marignane, Saint-Victoret, Gignac la Nerthe, Les Pennes-Mirabeau
VITROLLES et environs	O13 962	Vitrolles, Rognac, Velaux, Berre l'Etang, La Fare les Oliviers
AUBAGNE et environs	O13 970	Aubagne, Gémenos, Roquevaire, Cassis, Auriol, La Ciotat
AIX-EN-PROVENCE et environs	O13 958	Aix-en-Provence, Rousset, Rognes, Peyrolles en Provence,Trets
GARDANNE et environs	O13 963	Gardanne, Simiane Collongue, Bouc-Bel-Air, Gréasque, Fuveau, Cabriès
SALON-DE-PROVENCE et environs	O13 959	Salon-de-Provence, Pelissanne, Eyguières, Miramas, Saint-Chamas, Lambesc
ORGON et environs	O13 972	Orgon, Saint Andiol, Mallemort, Saint Remy de Provence, Châteaurenard
ARLES et environs	O13 971	Arles, Tarascon, Saint-Martin-de-Crau, Port Saint Louis du Rhône

Dénomination du groupe de communes	Code du groupe de communes	Composition du groupe de communes
AVIGNON et environs	O84 956	Avignon, Le Pontet, Morières, Vedène, Sorgues, Bédarrides
PERTUIS et environs	O84 952	Pertuis, La Tour d'Aigues, Cadenet
APT et environs	O84 951	Apt, Sault, Banon
CAVAILLON et environs	O84 953	Cavaillon, L'Isle-sur-la-Sorgue, Cabrières d'Avignon, Le Thor
CARPENTRAS et environs	O84 954	Carpentras, Monteux, Pernes-les-Fontaines, Mazan
ORANGE et environs	O84 955	Orange, Bédarrides, Ste Cécile les Vignes, Bollène, Vaison-la-Romaine, Valréas

Nb : le groupement de communes « Ville de Marseille » n'est pas ordonnancé

ANNEXE 5

ETABLISSEMENTS À CARACTERE PRIORITAIRE JUSTIFIANT UNE VALORISATION (APV)

COMMUNE	N°RNE	NOM	
Département 13			
AUBAGNE	0132412B	CLG	LOU GARLABAN
AUBAGNE	0132413C	SES	CLG LOU GARLABAN
MARSEILLE 2E	0130136C	CLG	VIEUX PORT
MARSEILLE 3E	0131264D	CLG	VERSAILLES
MARSEILLE 3E	0131884C	CLG	BELLE DE MAI
MARSEILLE 3E	0131935H	CLG	EDGAR QUINET
MARSEILLE 3E	0130043B	LGT	VICTOR HUGO
MARSEILLE 3E	0130055P	LP	CHATELIER (LE)
MARSEILLE 12E	0131756N	CLG	DARIUS MILHAUD
MARSEILLE 12E	0132206C	SES	CLG DARIUS MILHAUD
MARSEILLE 13E	0131260Z	CLG	EDMOND ROSTAND
MARSEILLE 13E	0131261A	CLG	AUGUSTE RENOIR
MARSEILLE 13E	0131262B	CLG	JACQUES PREVERT
MARSEILLE 13E	0132313U	CLG	STEPHANE MALLARME
MARSEILLE 13E	0132312T	CLG	ANDRE MALRAUX
MARSEILLE 13E	0132314V	CLG	JEAN GIONO
MARSEILLE 13E	0130050J	LPO	DENIS DIDEROT
MARSEILLE 13E	0133414R	SEP	LPO DENIS DIDEROT
MARSEILLE 13E	0132784F	SES	CLG JACQUES PREVERT
MARSEILLE 14E	0131604Y	CLG	HENRI WALLON
MARSEILLE 14E	0132491M	CLG	GIBRALTAR
MARSEILLE 14E	0131703F	CLG	EDOUARD MANET
MARSEILLE 14E	0132207D	CLG	MASSENET
MARSEILLE 14E	0132404T	CLG	CLAIR SOLEIL
MARSEILLE 14E	0132730X	CLG	PYTHEAS
MARSEILLE 14E	0133775H	CLG	MARIE LAURENCIN
MARSEILLE 14E	0130056R	LP	FLORIDE (LA)
MARSEILLE 14E	0132563R	SES	CLG GIBRALTAR
MARSEILLE 14E	0131791B	SES	CLG EDOUARD MANET
MARSEILLE 15E	0131704G	CLG	ARTHUR RIMBAUD
MARSEILLE 15E	0131885D	CLG	VALLON DES PINS
MARSEILLE 15E	0131887F	CLG	ELSA TRIOLET
MARSEILLE 15E	0132407W	CLG	JEAN MOULIN
MARSEILLE 15E	0132408X	CLG	JULES FERRY
MARSEILLE 15E	0132785G	CLG	ARENC BACHAS

MARSEILLE 15E	0130048G	LGT	SAINT EXUPERY
MARSEILLE 15E	0130065A	LP	VISTE (LA)
MARSEILLE 15E	0131606A	LP	CALADE (LA)
MARSEILLE 15E	0131846L	SES	CLG ARTHUR RIMBAUD
MARSEILLE 15E	0133779M	SES	CLG JEAN MOULIN
MARSEILLE 15E	0133630A	SGT	LP CALADE (LA)
MARSEILLE 16E	0131605Z	CLG	HENRI - BARNIER
MARSEILLE 16E	0131757P	CLG	ESTAQUE (L')
MARSEILLE 16E	0130058T	LP	ESTAQUE (L')
MARSEILLE 16E	0130073J	SES	CLG HENRI - BARNIER
MARSEILLE 16E	0133609C	SGT	LP ESTAQUE (L')
PORT DE BOUC	0132212J	CLG	FREDERIC MISTRAL
PORT DE BOUC	0132322D	CLG	PAUL ELUARD
PORT DE BOUC	0130150T	LP	JEAN MOULIN
PORT DE BOUC	0130151U	LP	CHARLES MONGRAND
PORT DE BOUC	0133646T	SES	CLG FREDERIC MISTRAL
PORT ST LOUIS DU RHONE	0132323E	CLG	MAXIMILIEN ROBESPIERRE
PORT ST LOUIS DU RHONE	0132731Y	SES	CLG MAXIMILIEN ROBESPIERRE
Département 84			
AVIGNON	0840007B	CLG	JOSEPH ROUMANILLE
AVIGNON	0840108L	CLG	ANSELME MATHIEU
AVIGNON	0840041N	LP	MARIA CASARES
AVIGNON	0840042P	LP	ROBERT SCHUMAN
AVIGNON	0840939P	LP	RENE CHAR
AVIGNON	0840019P	SES	CLG ANSELME MATHIEU
AVIGNON	0840688S	SES	LE LAVARIN (ANN CLG A.MATHIEU)
BOLLENE	0840699D	CLG	PAUL ELUARD
CARPENTRAS	0840761W	CLG	ALPHONSE DAUDET
SORGUES	0840033E	CLG	VOLTAIRE
SORGUES	0840583C	CLG	DENIS DIDEROT
SORGUES	0840584D	SES	CLG DENIS DIDEROT

ANNEXE 6

ETABLISSEMENTS AMBITION REUSSITE

COMMUNE	N°RNE	NOM	
<i>Département 13</i>			
MARSEILLE 2E	0130136C	CLG	VIEUX PORT
MARSEILLE 2E	0133788X	CLG	JEAN-CLAUDE IZZO
MARSEILLE 3E	0131264D	CLG	VERSAILLES
MARSEILLE 3E	0131884C	CLG	BELLE DE MAI
MARSEILLE 3E	0131935H	CLG	EDGAR QUINET
MARSEILLE 3E	0130055P	LP	CHATELIER (LE)
MARSEILLE 7E	0130071G	LP	COLBERT
MARSEILLE 13E	0131260Z	CLG	EDMOND ROSTAND
MARSEILLE 13E	0131261A	CLG	AUGUSTE RENOIR
MARSEILLE 13E	0131262B	CLG	JACQUES PREVERT
MARSEILLE 14E	0131604Y	CLG	HENRI WALLON
MARSEILLE 14E	0131703F	CLG	EDOUARD MANET
MARSEILLE 14E	0132207D	CLG	MASSENET
MARSEILLE 14E	0132404T	CLG	CLAIR SOLEIL
MARSEILLE 14E	0132730X	CLG	PYTHEAS
MARSEILLE 14E	0133775H	CLG	MARIE LAURENCIN
MARSEILLE 15E	0131704G	CLG	ARTHUR RIMBAUD
MARSEILLE 15E	0131885D	CLG	VALLON DES PINS
MARSEILLE 15E	0131887F	CLG	ELSA TRIOLET
MARSEILLE 15E	0132407W	CLG	JEAN MOULIN
MARSEILLE 15E	0132408X	CLG	JULES FERRY
MARSEILLE 15E	0132785G	CLG	ARENC BACHAS
MARSEILLE 16E	0131605Z	CLG	HENRI - BARNIER
PORT DE BOUC	0132212J	CLG	FREDERIC MISTRAL
<i>Département 84</i>			
AVIGNON	0840007B	CLG	JOSEPH ROUMANILLE
AVIGNON	0840108L	CLG	ANSELME MATHIEU
BOLLENE	0840699D	CLG	PAUL ELUARD
CARPENTRAS	0840761W	CLG	ALPHONSE DAUDET

ANNEXE 7

ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE CLASSES EN ZEP A LA RENTREE 2002 DANS L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

DEPARTEMENT 004 (ALPES DE HAUTES-PROVENCE)

COMMUNE	TYPE	N°RNE	NOM	ADRESSE
MANOSQUE	CLG	0040055N	JEAN GIONO	CHE DES ADRECHS QUA VARZELLE
MANOSQUE	SEGPA	0040041Y	CLG JEAN GIONO	CHE DES ADRECHS QUA VARZELLE

DEPARTEMENT 005 (HAUTES-ALPES)

COMMUNE	TYPE	N°RNE	NOM	ADRESSE
L ARGENTIERE LA BESSEE	CLG	0050409T	GIRAUDS (LES)	RUE DES ECOLES
VEYNES	CLG	0050022X	FRANCOIS MITTERRAND	BOULEVARD STENDHAL

DEPARTEMENT 013 (BOUCHES DU RHONE)

COMMUNE	TYPE	N°RNE	NOM	ADRESSE
ARLES	CLG	0132572A	AMPERE	1 RUE AMPERE

COMMUNE	TYPE	N°RNE	NOM	ADRESSE
BERRE L ETANG	CLG	0131705H	FERNAND LEGER	RUE FERNAND LEGER
BERRE L ETANG	SEGPA	0131845K	CLG FERNAND LEGER	RUE FERNAND LEGER

COMMUNE	TYPE	N°RNE	NOM	ADRESSE
MARSEILLE 2E	CLG	0130136C	VIEUX PORT	RUE DES MARTEGALES

COMMUNE	TYPE	N°RNE	NOM	ADRESSE
MARSEILLE 3E	CLG	0131264D	VERSAILLES	RUE DE VERSAILLES
MARSEILLE 3E	CLG	0131884C	BELLE DE MAI	4 RUE DOCTEUR LEON PERRIN
MARSEILLE 3E	CLG	0131935H	EDGAR QUINET	91 RUE DE CRIMEE
MARSEILLE 3E	LGT	0130043B	VICTOR HUGO	3 BOULEVARD GUSTAVE DESPLACES
MARSEILLE 3E	LP	0130055P	CHATELIER (LE)	108 AVENUE ROGER SALENGRO

COMMUNE	TYPE	N°RNE	NOM	ADRESSE
MARSEILLE 6E	CLG	0132561N	ANATOLE FRANCE	8 COURS PIERRE PUGET

COMMUNE	TYPE	N°RNE	NOM	ADRESSE
MARSEILLE 7E	LP	0130071G	COLBERT	13 RUE CAPITAINE DESSEMOND

COMMUNE	TYPE	N°RNE	NOM	ADRESSE
MARSEILLE 8E	LP	0130062X	FREDERIC MISTRAL	46 BOULEVARD SAINTE ANNE

COMMUNE	TYPE	N°RNE	NOM	ADRESSE
MARSEILLE 10E	CLG	0131749F	VINCENT SCOTTO	RUE DES FORGES
MARSEILLE 10E	CLG	0132203Z	ROMAIN ROLLAND	73 RUE ALFRED CURTEL
MARSEILLE 10E	CLG	0132204A	PONT DE VIVAUX	31 RUE FRANCOIS MAURIAC
MARSEILLE 10E	SEGPA	0133548L	CLG VINCENT SCOTTO	RUE DES FORGES

COMMUNE	TYPE	N°RNE	NOM	ADRESSE
MARSEILLE 11E	CLG	0132401P	CHATEAU FORBIN	286 BOULEVARD DE SAINT MARCEL
MARSEILLE 11E	CLG	0132403S	FRANCOIS VILLON	18 RUE COURENCQ - ST MARCEL

MARSEILLE 11E	LP	0130057S	RENE CAILLIE	173 BOULEVARD DE ST-LOUP
MARSEILLE 11E	LP	0130068D	CAMILLE JULLIAN	50 BOULEVARD DE LA BARASSE
MARSEILLE 11E	SEGPA	0132490L	CLG CHATEAU FORBIN	286 BOULEVARD DE ST MARCEL
MARSEILLE 11E	SGT	0133588E	LP RENE CAILLIE	173 BOULEVARD DE ST-LOUP

<i>COMMUNE</i>	<i>TYPE</i>	<i>N°RNE</i>	<i>NOM</i>	<i>ADRESSE</i>
MARSEILLE 13E	CLG	0131260Z	EDMOND ROSTAND	50 AVENUE SAINT PAUL
MARSEILLE 13E	CLG	0131261A	AUGUSTE RENOIR	50 AVENUE SAINT PAUL
MARSEILLE 13E	CLG	0131262B	JACQUES PREVERT	1 AV DE FRAIS VALLON LA ROSE
MARSEILLE 13E	CLG	0132313U	STEPHANE MALLARME	AVENUE DE LA CROIX ROUGE
MARSEILLE 13E	CLG	0132314V	JEAN GIONO	ALL CHARDONNERETS LA ROSE
MARSEILLE 13E	LPO	0130050J	DENIS DIDEROT	23 BD LAVERAN
MARSEILLE 13E	SEGPA	0132784F	CLG JACQUES PREVERT	1 AV DE FRAIS VALLON LA ROSE
MARSEILLE 13E	SGT	0133414R	LPO DENIS DIDEROT	23 BOULEVARD LAVERAN

<i>COMMUNE</i>	<i>TYPE</i>	<i>N°RNE</i>	<i>NOM</i>	<i>ADRESSE</i>
MARSEILLE 14E	CLG	0131604Y	HENRI WALLON	TRAVERSE DU COUVENT
MARSEILLE 14E	CLG	0131703F	EDOUARD MANET	AVENUE RAIMU
MARSEILLE 14E	CLG	0132207D	MASSENET	35 BOULEVARD MASSENET
MARSEILLE 14E	CLG	0132404T	CLAIR SOLEIL	53 BOULEVARD CHARLES MORETTI
MARSEILLE 14E	CLG	0132730X	PYTHEAS	RUE DES GARDIANS
MARSEILLE 14E	LP	0130056R	FLORIDE (LA)	54 BD GAY LUSSAC ZIN 903
MARSEILLE 14E	SEGPA	0131791B	CLG EDOUARD MANET	AVENUE RAIMU

<i>COMMUNE</i>	<i>TYPE</i>	<i>N°RNE</i>	<i>NOM</i>	<i>ADRESSE</i>
MARSEILLE 15E	CLG	0131704G	ARTHUR RIMBAUD	TRAVERSE SANTI LA CALADE
MARSEILLE 15E	CLG	0131885D	VALLON DES PINS	BD DU BOSPHORE ST ANTOINE
MARSEILLE 15E	CLG	0131887F	ELSA TRIOLET	PLACE CANOVAS
MARSEILLE 15E	CLG	0132407W	JEAN MOULIN	26 RUE FORTUNE CHAILLAN
MARSEILLE 15E	CLG	0132408X	JULES FERRY	CAMPAGNE EVEQUE ST LOUIS
MARSEILLE 15E	CLG	0132785G	ARENC BACHAS	61 TRAVERSE DU BACHAS
MARSEILLE 15E	LGT	0130048G	SAINT EXUPERY	529 CHE DE LA MADRAGUE VILLE
MARSEILLE 15E	LP	0130065A	VISTE (LA)	TRAVERSE BONNET
MARSEILLE 15E	LP	0131606A	CALADE (LA)	430 CHE DE LA MADRAGUE VILLE
MARSEILLE 15E	SEGPA	0131846L	CLG ARTHUR RIMBAUD	TRAVERSE SANTI
MARSEILLE 15E	SGT	0133630A	LP CALADE (LA)	430 CH DE LA MADRAGUE VILLE

<i>COMMUNE</i>	<i>TYPE</i>	<i>N°RNE</i>	<i>NOM</i>	<i>ADRESSE</i>
MARSEILLE 16E	CLG	0131605Z	SAINT ANDRE - BARNIER	ZAC SAUMATY-SEON CH ST HENRI
MARSEILLE 16E	CLG	0131757P	ESTAQUE (L')	348 RUE RABELAIS
MARSEILLE 16E	LP	0130058T	ESTAQUE (L')	310 RUE RABELAIS
MARSEILLE 16E	SEGPA	0130073J	CLG SAINT ANDRE - BARNIER	ZAC SAUMATY-SEON CH ST HENRI
MARSEILLE 16E	SGT	0133609C	LP ESTAQUE (L')	310 RUE RABELAIS

<i>COMMUNE</i>	<i>TYPE</i>	<i>N°RNE</i>	<i>NOM</i>	<i>ADRESSE</i>
MIRAMAS	CLG	0132327J	MIRAMARIS	AVENUE DU LEVANT
MIRAMAS	LP	0130146N	ALPILLES (LES)	QUARTIER LES MOLIERES
MIRAMAS	SEGPA	0132570Y	CLG MIRAMARIS	AVENUE DU LEVANT

<i>COMMUNE</i>	<i>TYPE</i>	<i>N°RNE</i>	<i>NOM</i>	<i>ADRESSE</i>
ORGON	CLG	0132217P	MONT SAUVY	AV DU LT COLONEL REYNAUD
ORGON	SEGPA	0133598R	CLG MONT SAUVY	AV DU LT COLONEL REYNAUD

<i>COMMUNE</i>	<i>TYPE</i>	<i>N°RNE</i>	<i>NOM</i>	<i>ADRESSE</i>
PORT DE BOUC	CLG	0132212J	FREDERIC MISTRAL	AVENUE FREDERIC MISTRAL
PORT DE BOUC	SEGPA	0133646T	FREDERIC MISTRAL	AVENUE FREDERIC MISTRAL
PORT DE BOUC	CLG	0132322D	PAUL ELUARD	RUE FRANCOIS BILLOUX
PORT DE BOUC	LP	0130150T	JEAN MOULIN	BOULEVARD MARCEL CACHIN
PORT DE BOUC	LP	0130151U	CHARLES MONGRAND	10 BD CHRISTOFOL

<i>COMMUNE</i>	<i>TYPE</i>	<i>N°RNE</i>	<i>NOM</i>	<i>ADRESSE</i>
PORT ST LOUIS DU RHONE	CLG	0132323E	MAXIMILIEN ROBESPIERRE	AVENUE LOUIS ARAGON
PORT ST LOUIS DU RHONE	SEGPA	0132731Y	CLG MAXIMILIEN ROBESPIERRE	AVENUE LOUIS ARAGON

<i>COMMUNE</i>	<i>TYPE</i>	<i>N°RNE</i>	<i>NOM</i>	<i>ADRESSE</i>
ST VICTORET	CLG	0132007L	JACQUES PREVERT	AVENUE JACQUES PREVERT

<i>COMMUNE</i>	<i>TYPE</i>	<i>N°RNE</i>	<i>NOM</i>	<i>ADRESSE</i>
TARASCON	CLG	0131611F	RENE CASSIN	AVENUE PROSPER MERIMEE
TARASCON	SEGPA	0133407H	CLG RENE CASSIN	AVENUE PROSPER MERIMEE

<i>COMMUNE</i>	<i>TYPE</i>	<i>N°RNE</i>	<i>NOM</i>	<i>ADRESSE</i>
VITROLLES	CLG	0132214L	HENRI FABRE	65 BD PAUL GUIGOU
VITROLLES	CLG	0133352Y	CAMILLE CLAUDEL	49 AVENUE DU 8 MAI 1945

DEPARTEMENT	084 (VAUCLUSE)
--------------------	-----------------------

<i>COMMUNE</i>	<i>TYPE</i>	<i>N°RNE</i>	<i>NOM</i>	<i>ADRESSE</i>
AVIGNON	CLG	0840007B	JOSEPH ROUMANILLE	17 AV DE LA CROIX ROUGE
AVIGNON	CLG	0840108L	ANSELME MATHIEU	AVENUE DE LA REINE JEANNE
AVIGNON	LP	0840042P	ROBERT SCHUMAN	138 AV DE TARASCON
AVIGNON	LP	0840939P	RENE CHAR	2 RUE PIERRE A RENOIR
AVIGNON	SEGPA	0840019P	CLG ANSELME MATHIEU	AVENUE DE LA REINE JEANNE
AVIGNON	SEGPA	0840688S	LE LAVARIN (ANN CLG A.MATHIEU)	50 RUE CORELLI

<i>COMMUNE</i>	<i>TYPE</i>	<i>N°RNE</i>	<i>NOM</i>	<i>ADRESSE</i>
BOLLENE	CLG	0840437U	HENRI BOUDON	QUARTIER DES GRES
BOLLENE	CLG	0840699D	PAUL ELUARD	QUARTIER FONTSEC
BOLLENE	SEGPA	0840715W	CLG HENRI BOUDON	QUARTIER DES GRES

<i>COMMUNE</i>	<i>TYPE</i>	<i>N°RNE</i>	<i>NOM</i>	<i>ADRESSE</i>
CARPENTRAS	CLG	0840114T	FRANCOIS RASPAIL	QUARTIER DE L ELEPHANT
CARPENTRAS	CLG	0840761W	ALPHONSE DAUDET	4 RUE JEAN MONNET
CARPENTRAS	SEGPA	0840115U	CLG FRANCOIS RASPAIL	QUARTIER DE L ELEPHANT

<i>COMMUNE</i>	<i>TYPE</i>	<i>N°RNE</i>	<i>NOM</i>	<i>ADRESSE</i>
CAVAILLON	CLG	0840018N	PAUL GAUTHIER	58 AVENUE ELSA TRIOLET
CAVAILLON	SEGPA	0840735T	CLG PAUL GAUTHIER	ROUTE DE GORDES

<i>COMMUNE</i>	<i>TYPE</i>	<i>N°RNE</i>	<i>NOM</i>	<i>ADRESSE</i>
ORANGE	CLG	0840762X	BARBARA HENDRICKS	226 RUE DU LIMOUSIN
ORANGE	LP	0840046U	ARISTIDE BRIAND (COURS)	7 COURS ARISTIDE BRIAND
ORANGE	LP	0840763Y	ARGENSOL (QUARTIER DE L')	RUE HENRI DUNANT

<i>COMMUNE</i>	<i>TYPE</i>	<i>N°RNE</i>	<i>NOM</i>	<i>ADRESSE</i>
SORGUES	CLG	0840033E	VOLTAIRE	AVENUE GEORGES BRAQUE
SORGUES	CLG	0840583C	DENIS DIDEROT	579 AVENUE G.A. MICHEL
SORGUES	SEGPA	0840584D	CLG DENIS DIDEROT	QUARTIER MAILLAUDE

<i>COMMUNE</i>	<i>TYPE</i>	<i>N°RNE</i>	<i>NOM</i>	<i>ADRESSE</i>
VALREAS	LP	0840700E	FERDINAND REVOUL	ROUTE DE NYONS

**DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

DIEPAT/10-492-639 du 03/05/10

**EVALUATION ET VŒUX D'AFFECTATION DES CONTRACTUELS
ADMINISTRATIFS ET DE LABORATOIRE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2010**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré, IEN du 1er degré -
Directeurs de CIO, et secrétaires généraux des inspections académiques -
Mesdames et Messieurs les chefs de division et de service du rectorat

Affaire suivie par : Mme SAUVAGET - Tel : 04 42 91 72 28 - Mme VINCENT - Tel : 04 42 91 72 44 -
Fax : 04 42 91 70 06

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2010, je vous demande de bien vouloir faire renseigner sur le document ci-joint les vœux d'affectation des agents contractuels administratifs et de laboratoire (10 mois). Ce document est à retourner à la DIEPAT.

- ⇒ Bureau 3.01 pour les contractuels administratifs
- ⇒ Bureau 3.03 pour les contractuels de laboratoire

pour le 16 juin 2010 dernier délai

J'attache une grande importance à l'avis porté sur ces fiches d'évaluation sur la manière de servir des agents concernés. Ces éléments permettront d'appréhender l'éventualité d'un renouvellement des contrats dès la rentrée prochaine.

Signataire : Fabrice GERARDIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

**FICHE DE VŒUX D'AFFECTATION
POUR LES AGENTS CONTRACTUELS (10 MOIS)
ADMINISTRATIFS ET DE LABORATOIRE
ANNEE SCOLAIRE 2010-2011**

NOM : **Prénom :**

NOM de jeune fille : **Date de naissance :**

Véhicule personnel : OUI NON

Adresse permanente :

.....

Code postal : Téléphone : (obligatoire)

Contractuel de bureau

Contractuel de laboratoire

Affectations en 2009/2010	Descriptif des fonctions (secrétariat, intendance...)

Je souhaite exercer :

A temps complet à 80 % à 50 %

Vœux pour la rentrée 2010 :

<u>Vœu n°1 :</u> 	<u>Vœu n°2 :</u>
---------------------------------	---------------------------------

Préciser le n° de zone (annexe jointe).

Fait à : le :

Visa du chef d'établissement ou de service :

Signature de l'intéressé(e)

Fiche à renvoyer à la DIEPAT du Rectorat, bureau 3.01 pour les contractuels administratifs et bureau 3.03 pour les contractuels de laboratoire **au plus tard le 16 juin 2010.**

ZONES DE REMPLACEMENTS CONTRACTUELS

VAUCLUSE ET BOUCHES-DU-RHÔNE		VAUCLUSE ET BOUCHES-DU-RHÔNE	
<u>Zone n° 1</u> AVIGNON Montfavet Le Pontet Sorgues Vedène Bédarrides Cavaillon Chateaurenard Morières-les-Avignon	<u>Zone n° 4</u> SAULT Carpentras Monteux Pernes-Les-Fontaines	<u>Zone n° 7</u> BOLLENE Valréas Vaison-La-Romaine	<u>Zone n° 10</u> SALON-DE-PCE St-Martin-de-Crau Miramas Istres Orgon Pelissanne La Fare-les-Oliviers Lambesc St-Chamas Velaux Cadenet Mallemort
<u>Zone n° 2</u> CAVAILLON Apt Cabrières Isle-sur-la-Sorgue Le Thor Orgon Mallemort	<u>Zone n° 5</u> ORANGE Bédarrides Bollène Vaison-la-Romaine Ste Cécile Les Vignes	<u>Zone n° 8</u> TARASCON St-Rémy-de-Provence Chateaurenard Arles	<u>Zone n° 11</u> MARTIGUES Istres Fos-sur-Mer Port-de-Bouc Port-St-Louis-du-Rhône Sausset Marignane Vitrolles Les Pennes-Mirabeau St-Victoret Chateauneuf-les-Martigues Gignac
<u>Zone n° 3</u> CARPENTRAS Monteux Pernes-les-Fontaines Isle-sur-la-Sorgue Le Thor Orange	<u>Zone n° 6</u> SORGUES Orange Bédarrides Le Pontet Vedène	<u>Zone n° 9</u> ARLES St-Martin-de-Crau Tarascon St-Rémy-de-Provence	<u>Zone n° 12</u> MARIGNANE Vitrolles Berre Rognac St-Victoret Les Pennes-Mirabeau Cabriès Bouc-Bel-Air Velaux Gignac Sausset Septèmes les Vallons Marseille (15e) Marseille (16e) Chateauneuf-les-Martigues

VAUCLUSE ET BOUCHES-DU-RHÔNE		VAUCLUSE ET BOUCHES-DU-RHÔNE	
Zone n° 13 AIX Nord Pertuis La Tour d'Aigues Peyrolles Rognes Lambesc Cadenet	Zone n° 15 GARDANNE Trets Rousset Gréasque Fuveau Bouc-Bel-Air Aix-en-Provence Les Pennes Mirabeau Marseille (15e) Septèmes les Vallons Simiane	Zone n° 17 CASSIS La Ciotat Aubagne Marseille (8e) Marseille (9e)	Zone n° 19 MARSEILLE Centre Allauch Marseille (1e) Marseille (3e) Marseille (4e) Marseille (5e) Marseille (6e) Marseille (7e) Marseille (8e) Marseille (12e) Marseille (13e)
Zone n° 14 AIX Sud Cabriès Luynes Bouc-Bel-Air Gardanne Les Pennes-Mirabeau Marseille (15e) Septèmes les Vallons Simiane	Zone n° 16 AUBAGNE La Ciotat Auriol Cassis Roquevaire Gemenos Marseille (9e) Marseille (10e) Marseille (11e) Marseille (12e)	Zone n° 18 MARSEILLE Nord Marseille (2e) Marseille (14e) Marseille (15e) Marseille (16e) Les Pennes-Mirabeau Septèmes les Vallons	

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE et HAUTES ALPES		ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE et HAUTES ALPES	
Zone n° 20 FORCALQUIER Banon Oraison	Zone n° 22 SISTERON Laragne-Monteglin Château-Arnoux Castel-Bevons La Motte du Caire	Zone n° 24 DIGNE Seyne-les-Alpes	Zone n° 26 ST-ANDRE-LES-ALPES Annot
Zone n° 21 MANOSQUE Forcalquier Oraison Riez	Zone n° 23 BARCELONNETTE	Zone n° 25 CASTELLANE St-André-les-Alpes	

HAUTES ALPES		HAUTES ALPES	
Zone n° 27 BRIANCON L'Argentière-la-Bessée	Zone n° 28 EMBRUN Guillestre Gap Tallard La Bâtie Neuve	Zone n° 29 GAP St-Bonnet-en-Champsaur Embrun Veynes Serres Tallard La Bâtie Neuve	Zone n° 30 VEYNES Serres Laragne-Monteglin Gap Tallard La Bâtie Neuve

FICHE D'ÉVALUATION DES PERSONNELS CONTRACTUELS

<input type="checkbox"/> M .	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle :
NOM PATRONYMIQUE :		
PRENOM :		
ETABLISSEMENT D'EXERCICE :		
CONTRAT DU		AU

CADRE RESERVE AU CHEF DE SERVICE					
Nature précise des travaux réalisés :					
Éléments d'évaluation :					
Ponctualité/assiduité	<input type="checkbox"/> TB	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> AB	<input type="checkbox"/> P	<input type="checkbox"/> M
Activité-efficacité	<input type="checkbox"/> TB	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> AB	<input type="checkbox"/> P	<input type="checkbox"/> M
Esprit d'équipe/aptitudes relationnelles	<input type="checkbox"/> TB	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> AB	<input type="checkbox"/> P	<input type="checkbox"/> M
Sens de l'initiative et de l'organisation	<input type="checkbox"/> TB	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> AB	<input type="checkbox"/> P	<input type="checkbox"/> M
Appréciation générale :					
Renouvellement du contrat :					
AVIS FAVORABLE	<input type="checkbox"/>	AVIS DEFAVORABLE	<input type="checkbox"/>		
Fait à		le		Signature	

PRISE DE CONNAISSANCE DE L'INTERESSE (E)	
Vu et pris connaissance :	
Date :	Signature

Original : à transmettre au Rectorat – DIEPAT- bureau 3.01 pour les contractuels administratifs, bureau 3.03 pour les contractuels de laboratoire, dès la fin du contrat, et en tout cas pour le 16 juin 2010.

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/10-492-1305 du 03/05/10

AVIS D'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT PAR LA VOIE DU PACTE POUR L'ACCES AU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Références : Ordonnance du 02 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat - Circulaire Fonction Publique du 14 septembre 2005 relative à la mise en œuvre du contrat dénommé PACTE - Arrêté ministériel du 04 février 2010 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture de recrutements par voie de PACTE pour l'accès au corps des adjoints administratifs

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme ROYER - Tel : 04 42 91 72 07 - Mme GREPON - Tel : 04 42 91 72 13 - Fax : 04 42 38 73 45

Les textes cités en référence mettent en place un nouveau mode d'accès qui permet d'intégrer la fonction publique et d'y être titularisé après un engagement de professionnalisation d'une durée d'un à deux ans alternant formation et stage. La personne est titularisée après un examen professionnel.

Le contingent d'emplois offerts au recrutement pour l'académie d'Aix-Marseille est de 2 emplois d'adjoints administratifs.

I) CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Ce recrutement est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, sans diplôme, ni qualification professionnelle ou dont le niveau de diplôme est inférieur au niveau IV. Le candidat doit être de nationalité française ou de celle d'un des Etats membres de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen. Pour le candidat en cours de naturalisation ou d'acquisition de l'une des nationalités requises, la titularisation ne pourra intervenir qu'une fois la condition de nationalité satisfaite.

II) LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DES POSTES A POURVOIR

Les postes à pourvoir sont situés dans les établissements suivants :

- Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille - Aix-en-Provence
- Inspection académique des Bouches-du-Rhône - Marseille

III) TYPE DE RECRUTEMENT

Contrat de droit public, ouvrant droit à une formation qualifiante aux différents métiers exercés par les titulaires du corps des adjoints administratifs (formation adaptée en fonction du type de poste occupé) avec objectif de titularisation en fin de contrat.

IV) CALENDRIER

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : **Vendredi 28 mai 2010**. Cette date est impérative, aucune dérogation ne sera accordée.

V) PROCEDURE

Les candidats doivent adresser leur demande accompagnée d'un descriptif de leur parcours antérieur de formation et le cas échéant de leur expérience professionnelle auprès de l'agence locale de l'ANPE de leur domicile.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats doivent s'adresser directement à l'ANPE locale de leur domicile.

Les candidats sélectionnés au vu de leur dossier seront entendus par une commission de recrutement. Seuls les candidats figurant sur une liste établie par la commission de sélection seront convoqués pour cet entretien

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/10-492-1306 du 03/05/10

SESSION 2010 DES EXAMENS : MODALITES DE DISTRIBUTIONS DES SUJETS AUX CANDIDATS ET CONSIGNES D'ALERTE DES EPREUVES ECRITES POUR LES EXAMENS DES NIVEAUX III, IV, V

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements du 2nd degré publics et privés
sous contrat - Chefs de centres d'épreuves pour les examens de niveau III, IV, V

Affaire suivie par : M. BOUANANI - Tel : 04 42 91 71 72 - Fax : 04 42 91 70 05

Dans le cadre de la session 2010 des examens, je vous rappelle les règles relatives au dossier visé en objet. Elles revêtent un caractère permanent.

En outre, la nouvelle organisation des examens mise en place à la rentrée scolaire 2009 dans l'académie sur le niveau V et le DNB induit **de nouveaux interlocuteurs qui sont précisés aux points III et IV ci-dessous.**

I. Consignes générales et consignes concernant le BACCALAUREAT :

1. Chaque responsable de salle devra disposer du calendrier et des horaires des épreuves écrites de la session.

Le responsable de salle devra vérifier scrupuleusement la concordance entre le calendrier et les informations qui figurent sur les enveloppes scellées contenant les exemplaires du sujet avant ouverture des plis.

S'agissant des baccalauréats général et technologique, les étiquettes apposées sur les enveloppes plastiques noires contenant les sujets sont d'une couleur différente pour réduire les risques d'erreur de distribution :

- les étiquettes concernant le baccalauréat général sont blanches.
- les étiquettes concernant le baccalauréat technologique sont jaunes.

2. Distribution des sujets :

Les chefs de centre

- L'avant veille de chaque épreuve :
- S'assurent qu'ils sont en possession de toutes les enveloppes de sujets de l'épreuve du surlendemain,
- La veille de chaque épreuve :
- Procèdent à une ultime vérification des étiquettes collées sur les enveloppes noires (date, épreuve)
- Séparent les enveloppes des baccalauréats général et technologique, les enveloppes des épreuves du matin et celles de l'après midi.
- Le jour des épreuves, au moment de l'ouverture des enveloppes noires :

Les personnes chargées de distribuer les sujets doivent vérifier que le 1er sujet sorti de l'enveloppe noire correspond bien aux mentions portées sur l'étiquette (épreuve-spécialité-série).

Afin de faciliter ce contrôle, **pour les épreuves du bac général**, le chef de centre remettra, à chaque personne chargée de distribuer les sujets, un tableau chronologique des codes-sujets ; Ce tableau précise les codes figurant sur chaque sujet.

Ces codes-sujets garantissent que les candidats composent sur le bon sujet. Il est donc important de vérifier ces codes avant distribution des sujets aux candidats.

Si le code figurant sur les sujets ne correspond pas à celui noté sur le tableau, il ne faudra rien distribuer aux candidats et prévenir immédiatement le bureau des sujets au rectorat.

A l'ouverture des enveloppes des sujets, il convient donc de procéder à ces vérifications non seulement sur le 1^{er} sujet tiré de l'enveloppe mais sur l'ensemble du paquet par contrôle rapide.

Les sujets disposant d'une page de garde sont distribués « à plat », c'est-à-dire page de garde sur le dessus et non à l'envers.

Vos contacts :

Mme Hélène CAZES 04.42.91.71.82 (BCG) / Mme Marco 04.42.91.71.80 (BCG)

Mme Carine GAUTHIER 04.42.91.71.81 (BTN)

Mme Florence CHAMIRIAN 04.42.91.71.75 (BCP)

3. Procédure d'alerte-sujets

Je vous rappelle également dans quelle hypothèse doit être mise en place cette procédure :

- 1ere hypothèse : le candidat pose une question sur le sujet.

Le surveillant de salle ne doit en aucun cas donner une réponse au candidat.

Le chef de centre doit appeler le bureau des sujets au rectorat (BCG : Mme H. CAZES

04.42.91.71.82 ou Mme Marco 04.42.91.71.80 ; BTN : Mme Carine GAUTHIER : 04.42.91.71.81 ; BCP : Melle F. Chamirian : 04.42.91.71.75) qui apportera une réponse à la question posée.

- 2^{ème} hypothèse : rectificatif sur un sujet ou note à lire aux candidats en cours d'épreuves

Le bureau des sujets du rectorat transmet à tous les centres d'épreuves :

- par courrier électronique
- et par télécopie

le rectificatif ou la note à lire aux candidats.

Il convient donc d'être très vigilant, pendant toute la durée des épreuves, sur votre messagerie électronique et votre télécopieur ; ceci afin de respecter le principe d'égalité des candidats en transmettant, dans les plus brefs délais, toute « alerte » provenant du bureau des sujets. **Cette vigilance doit d'ailleurs s'exercer avant le début de l'épreuve au cas où une information importante serait à communiquer au début de l'épreuve.**

II. Consignes concernant les BTS :

Les consignes générales de sécurisation des sujets avant les épreuves ainsi que celles concernant la distribution des sujets sont les mêmes que celles énoncées au paragraphe I relatif au baccalauréat. Il importe de veiller, au début de l'épreuve, avant la distribution des sujets, à effectuer un contrôle rapide de la totalité du contenu des enveloppes noires au moment de l'ouverture.

La même conduite sera tenue par les chefs de centre dans selon l'hypothèse 1 ou 2 énoncé ci-dessus. En cas de difficulté, le chef de centre doit appeler le bureau des sujets au rectorat

Vos contacts :

M Cédric MACREZ : 04.42.91.71.73 ou Mme Catherine ROUVER : 04.42.91.71.74

III. Consignes concernant le niveau V CAP/BEP (Pôle de gestion académique = Service des examens de l'Inspection académique des Bouches du Rhône)

Les consignes générales valent également pour le niveau V.

Il est toutefois nécessaire de rappeler que **les sujets et les calendriers des CAP, BEP sont nationaux.**

De ce fait, aucun centre d'épreuve ne pourra prendre d'initiative majeure sans en aviser les services des examens de l'Inspection académique des Bouches du Rhône en charge du pôle académique de gestion des examens de niveau V depuis la rentrée scolaire 2009-2010. Seule cette dernière avisera le Rectorat, Division des Examens et concours (bureau des sujets 201).

Vos contacts IA 13 :

Mme Sandrine DUPONT Tel : 04.91.99.68.11 Mail : ce.de13examens@ac-aix-marseille.fr (de préférence),
Fax : 04.91.99.68.30 ou 68.34

Mme Christine MEZOUANI Tel : 04.91.99.68.00 Mail : ce.de13examens-cap-bep@ac-aix-marseille.fr (de préférence), Fax : 04.91.99.68.30

Mme Monique ALEXANDRE Tel : 04.91.99.68.15 Mail : ce.de13examens-cap-bep@ac-aix-marseille.fr (de préférence), Fax : 04.91.99.68.30

Mme Carine GALLETTA tel : 04.91.99.68.18 Mail : ce.de13examens-cap-bep@ac-aix-marseille.fr (de préférence),
Fax : 04.91.99.68.30

Mme Alice GAUCI Tel : 04.91.99.68.23 Mail : ce.de13examens-cap-bep@ac-aix-marseille.fr (de préférence),
Fax : 04.91.99.68.30

Mme Anne marie BORG Tel : 04.91.99.68.70 Mail : ce.de13examens-cap-bep@ac-aix-marseille.fr (de préférence),
Fax : 04.91.99.68.30

Dans le cas d'une question émanant d'un candidat :

Le chef de centre doit appeler les services des examens de l'IA des Bouches du Rhône ; ces derniers contacteront à leur tour le rectorat. Celui-ci apportera une réponse à la question posée.

Dans le cas d'un rectificatif :

Le bureau des sujets du rectorat transmet au service des examens de l'IA 13 pour diffusion aux centres d'épreuves le rectificatif ou la note à lire aux candidats, par courrier électronique et par télécopie.

Ces précautions tendent à éviter un engorgement des lignes téléphoniques du bureau des sujets du rectorat afin qu'il se consacre pleinement aux demandes prioritaires.

Je vous remercie de votre attention pour la bonne mise en œuvre de l'ensemble de ces consignes.

IV. Consignes concernant le DNB (Pôle de gestion académique = Service des examens de l'Inspection académique du Vaucluse)

Les sujets et calendriers du DNB sont nationaux. Les consignes, identiques à celles du baccalauréat, doivent être respectées.

De ce fait, aucun centre d'épreuve ne pourra prendre d'initiative majeure sans en aviser les services des examens de l'Inspection académique du Vaucluse en charge du pôle académique de gestion du Diplôme National du Brevet depuis la rentrée scolaire 2009-2010. Seule cette dernière avisera le Rectorat, Division des Examens et concours (bureau des sujets 201).

Vos contacts IA 84 :

Mme Karine SANCHEZ Tel : 04.90.27.76.56 mail : karine.sanchez@ac-aix-marseille.fr Fax : 04.90.27.76.39

M. Tony CHAUVEAU Tel : 04.90.27.76.39 mail : tony.chauveau@ac-aix-marseille.fr Fax : 04.90.27.76.39

Dans le cas d'une question émanant d'un candidat :

Le chef de centre doit appeler les services des examens de l'IA du Vaucluse ; ces derniers contacteront à leur tour le rectorat. Celui-ci apportera une réponse à la question posée.

Dans le cas d'un rectificatif :

Le bureau des sujets du rectorat transmet au service des examens de l'IA 84 pour diffusion aux centres d'épreuves le rectificatif ou la note à lire aux candidats, par courrier électronique et par télécopie.

Ces précautions tendent à éviter un engorgement des lignes téléphoniques du bureau des sujets du rectorat afin qu'il se consacre pleinement aux demandes prioritaires.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration sur ces questions.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

DIVISION FINANCIÈRE

DIFIN/10-492-505 du 03/05/10

CHEQUES VACANCES - CAMPAGNE 2010 - CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Références : Loi n 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires - Décret n 2006-21 du 06/01/2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat - Circulaire 09-2181 et 2BPSS 09-3040 du 30/03/2009 portant sur les conditions d'attribution de la prestation interministérielle d'action sociale Chèque-vacances au profit des agents actif et retraités de l'Etat

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme GALVEZ - Tel : 04 42 91 73 03 - Mme GOMIS - Tel : 04 42 91 72 72 - Mme DELAUNAY - Tel : 04 42 91 72 98

Par circulaire référencée B9 10-BCFF1005555C/2BPSS 10-3147 du 18 mars 2010, le Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat précise les nouvelles conditions d'attribution des chèques vacances à compter du 1^{er} avril 2010. Les barèmes qui serviront de base pour le traitement des demandes de chèques vacances à compter de cette date ainsi que la notice d'information de l'opération sont joints en annexe.

Rappel du principe :

Le dispositif s'adresse aux personnels civils et militaires en activité ou retraités ainsi qu'à leurs ayants droit (détail des conditions sur le site*). Le chèque vacances a pour objet de bonifier l'épargne que constitue le bénéficiaire pour organiser et financer ses vacances, la bonification par l'Etat variant en fonction du volume épargné et des ressources du bénéficiaire.

Les conditions d'attribution ainsi que les nouveaux formulaires et les barèmes tenant compte de la revalorisation sont disponibles sur le site

* <https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr>

A noter :

Les agents handicapés en activité, peuvent bénéficier d'une majoration de la bonification, accordée par le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnels Handicapés de la Fonction Publique). Un formulaire, téléchargeable sur le site (également joint en annexe) est à faire compléter par la division gestionnaire de votre carrière auprès :

- des Inspections académiques (professeurs des écoles, instituteurs, AED) ou de l'Inspection académique des Bouches du Rhône pour les enseignants du privé 1^{er} degré de l'Académie
- du Rectorat :
(Division des personnels enseignants ; Division de l'encadrement et des personnels administratifs et Techniques, Division de l'enseignement privé)

Le formulaire ainsi complété doit être joint au dossier de demande de chèques vacances.

* la société chargée de la gestion des chèques vacances est depuis le 1^{er} avril 2009 :

CNT CHEQUES-
VACANCES DEMANDE
TSA 49101
76934 ROUEN Cedex 9

qui doit être destinataire des dossiers

* un délai de six semaines est prévu entre la date à laquelle le dossier est considéré comme éligible et la date à laquelle interviendra le premier prélèvement sur le compte du bénéficiaire ; de même un délai de six semaines est à prévoir entre le dernier prélèvement et l'envoi des chèques vacances.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS,
DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ETAT

Paris, le

18 MARS 2010

Direction générale de l'administration
et de la fonction publique

B9 n° 10-BCFF1005555C

Direction du budget

2BPSS n° 10-3147

Le ministre du budget, des comptes publics, de la
fonction publique et de la réforme de l'Etat

à

Monsieur le ministre d'Etat,
ministre de l'écologie, de l'énergie, du
développement durable et de la mer, en charge des
technologies vertes et des négociations sur le climat

Madame la ministre d'Etat,
garde des Sceaux,
ministre de la justice et des libertés

et

Mesdames et Messieurs
les ministres
et secrétaires d'Etat

Directions chargées des ressources humaines
et du personnel

Services sociaux

Objet : Circulaire relative à la revalorisation des conditions d'attribution du chèque-vacances aux agents actifs et aux fonctionnaires retraités de la fonction publique de l'Etat.

Références : Circulaire B9 n° 09-2181 et 2BPSS n° 09-3040 du 30 mars 2009.

Les conditions d'attribution du chèque-vacances sont modifiées à compter du 1^{er} avril 2010 en application des barèmes joints en annexe I et II à la présente circulaire.

Ces nouvelles règles s'appliquent aux demandes pour lesquelles le premier prélèvement d'épargne intervient à compter du 1^{er} juin 2010.

La présente circulaire abroge et remplace les barèmes joints en annexe I et II de la circulaire citée en référence.

Pour le ministre et par délégation,

P/ Le directeur général de l'administration
et de la fonction publique

La chef de service

Marie-Anne LEVEQUE

P/ Le directeur du budget
pour le Directeur du budget
Le Chef de Service

Vincent BERJOT

ANNEXE I
BONIFICATION DES CHEQUES-VACANCES EN FONCTION DU REVENU FISCAL DE REFERENCE
BAREME 2010

TAUX DE BONIFICATION Montant du revenu fiscal de référence (en euros) en fonction du nombre de parts du foyer fiscal :	25%		20%		15%		10%	
	jusqu'à :	de :	de :	à :	de :	à :	de :	à :
1	12 587	12 588	17 024	17 025	21 262	21 263	22 884	
1,25	14 261	14 262	19 462	19 463	23 677	23 678	25 604	
1,5	15 936	15 937	21 899	21 900	26 092	26 093	28 324	
1,75	17 611	17 612	24 336	24 337	28 507	28 508	31 044	
2	19 285	19 286	26 774	26 775	30 922	30 923	33 764	
2,25	20 960	20 961	29 211	29 212	33 337	33 338	36 484	
2,5	22 634	22 635	31 648	31 649	35 752	35 753	39 204	
2,75	24 309	24 310	34 086	34 087	38 167	38 168	41 924	
3	25 983	25 984	36 523	36 524	40 582	40 583	44 644	
3,25	27 658	27 659	38 960	38 961	42 997	42 998	47 364	
3,5	29 333	29 334	41 397	41 398	45 412	45 413	50 084	
3,75	31 007	31 008	43 835	43 836	47 828	47 829	52 804	
4	32 682	32 683	46 272	46 273	50 243	50 244	55 524	
4,25	34 356	34 357	48 709	48 710	52 658	52 659	58 244	
4,5	36 031	36 032	51 147	51 148	55 073	55 074	60 964	
4,75	37 706	37 707	53 584	53 585	57 488	57 489	63 684	
5	39 380	39 381	56 021	56 022	59 903	59 904	66 404	
par 0,25 part supplémentaire	1 675	1 675	2 437	2 437	2 415	2 415	2 720	

Le taux de bonification applicable est déterminé en fonction du revenu fiscal de référence (RFR) et du nombre de parts fiscales du foyer. En fonction du taux de bonification correspondant (25%, 20%, 15% ou 10%), le demandeur choisit le niveau de son épargne mensuelle. (cf. ci-joint en annexe II – ou en annexe III si je suis agent handicapé – le barème d'épargne mensuelle applicable aux demandes de chèques-vacances déposées à partir du 1er avril 2010).

EXEMPLES

1) **Célibataire (1 part fiscale), mon revenu fiscal de référence (RFR) est de 21 285 €.**

Mon RFR est compris entre 21 263 € et 22 884 €, je peux donc bénéficier d'une bonification de 10 % de mon épargne mensuelle à l'issue du plan que je m'apprete à ouvrir pour 2010.

Il me reste à déterminer le montant de mon épargne mensuelle en me référant au projet de barème d'épargne mensuelle pour 2010, ci-joint. Si je choisis d'obtenir 100 € de chèques-vacances par mois d'épargne à l'issue de mon plan, je dois épargner chaque mois 90,9 €.

2) **Marié (2 parts fiscales), mon revenu fiscal de référence (RFR) est de 29 928 €.**

Mon RFR est compris entre 26 775 et 30 922 €, je peux donc bénéficier d'une bonification de 15 % de mon épargne mensuelle à l'issue du plan que je m'apprete à ouvrir pour 2010.

Il me reste à déterminer le montant de mon épargne mensuelle en me référant au projet de barème d'épargne mensuelle pour 2010, ci-joint. Si je choisis d'obtenir 200 € de chèques-vacances par mois d'épargne à l'issue de mon plan, je dois épargner chaque mois 173,9 €.

3) **Marié, deux enfants (3 parts fiscales), mon revenu fiscal de référence (RFR) est de 32 825 €.**

Mon RFR est compris entre 25 984 € et 36 523 €, je peux donc bénéficier d'une bonification de 20 % de mon épargne mensuelle à l'issue du plan que je m'apprete à ouvrir pour 2010.

Il me reste à déterminer le montant de mon épargne mensuelle en me référant au projet de barème d'épargne mensuelle pour 2010, ci-joint. Si je choisis d'obtenir 150 € de chèques-vacances par mois d'épargne à l'issue de mon plan, je dois épargner chaque mois 125 €.

4) **Marié, trois enfants (4 parts fiscales), mon revenu fiscal de référence (RFR) est de 29 392 €.**

Mon RFR est inférieur à 32 682 €, je peux donc bénéficier d'une bonification de 25 % de mon épargne mensuelle à l'issue du plan que je m'apprete à ouvrir pour 2010.

Il me reste à déterminer le montant de mon épargne mensuelle en me référant au projet de barème d'épargne mensuelle pour 2010, ci-joint.

Si je choisis d'obtenir 170 € de chèques-vacances par mois d'épargne à l'issue de mon plan, je dois épargner chaque mois 136 €.

5) **Agent handicapé marié (2 parts fiscales), mon revenu fiscal de référence est de 33 210 €.**

Mon RFR est compris entre 30 923 € et 33 764 €, je peux donc bénéficier d'une bonification de 10 % de mon épargne mensuelle à l'issue du plan que je m'apprete à ouvrir pour 2010, et d'une majoration de bonification accordée par le FIPHFP.

Il me reste à déterminer le montant de mon épargne mensuelle en me référant au projet de barème d'épargne mensuelle pour 2010, ci-joint. Si je choisis d'obtenir 270 € de chèques-vacances par mois d'épargne à l'issue de mon plan, je dois épargner chaque mois 238,9 €.

**ANNEXE II
CHEQUE-VACANCES
BAREME D'EPARGNE MENSUELLE POUR 2010**

TRANCHES DE BONIFICATION 2010	1ère TRANCHE DE BONIFICATION (25%)		2ème TRANCHE DE BONIFICATION (20%)		3ème TRANCHE DE BONIFICATION (15%)		4ème TRANCHE DE BONIFICATION (10%)	
	valeur faciale des chèques- vacances délivrés par l'État	participation mensuelle de l'agent	participation de l'État (25%)	participation mensuelle de l'agent	participation de l'État (20%)	participation mensuelle de l'agent	participation de l'État (15%)	participation mensuelle de l'agent
40 €	32,00 €	8,00 €	33,30 €	6,70 €	34,70 €	5,30 €	36,30 €	3,70 €
50 €	40,00 €	10,00 €	41,60 €	8,40 €	43,40 €	6,60 €	45,40 €	4,60 €
60 €	48,00 €	12,00 €	50,00 €	10,00 €	52,10 €	7,90 €	54,50 €	5,50 €
70 €	56,00 €	14,00 €	58,30 €	11,70 €	60,80 €	9,20 €	63,60 €	6,40 €
80 €	64,00 €	16,00 €	66,60 €	13,40 €	69,50 €	10,50 €	72,70 €	7,30 €
90 €	72,00 €	18,00 €	75,00 €	15,00 €	78,20 €	11,80 €	81,80 €	8,20 €
100 €	80,00 €	20,00 €	83,30 €	16,70 €	86,90 €	13,10 €	90,90 €	9,10 €
110 €	88,00 €	22,00 €	91,60 €	18,40 €	95,60 €	14,40 €	100,00 €	10,00 €
120 €	96,00 €	24,00 €	100,00 €	20,00 €	104,30 €	15,70 €	109,00 €	11,00 €
130 €	104,00 €	26,00 €	108,30 €	21,70 €	113,00 €	17,00 €	118,10 €	11,90 €
140 €	112,00 €	28,00 €	116,60 €	23,40 €	121,70 €	18,30 €	127,20 €	12,80 €
150 €	120,00 €	30,00 €	125,00 €	25,00 €	130,40 €	19,60 €	136,30 €	13,70 €
160 €	128,00 €	32,00 €	133,30 €	26,70 €	139,10 €	20,90 €	145,40 €	14,60 €
170 €	136,00 €	34,00 €	141,60 €	28,40 €	147,80 €	22,20 €	154,50 €	15,50 €
180 €	144,00 €	36,00 €	150,00 €	30,00 €	156,50 €	23,50 €	163,60 €	16,40 €
190 €	152,00 €	38,00 €	158,30 €	31,70 €	165,20 €	24,80 €	172,70 €	17,30 €
200 €	160,00 €	40,00 €	166,60 €	33,40 €	173,90 €	26,10 €	181,80 €	18,20 €
210 €	168,00 €	42,00 €	175,00 €	35,00 €	182,60 €	27,40 €	190,90 €	19,10 €
220 €	176,00 €	44,00 €	183,30 €	36,70 €	191,30 €	28,70 €	200,00 €	20,00 €
230 €	184,00 €	46,00 €	191,60 €	38,40 €	200,00 €	30,00 €	209,00 €	21,00 €
240 €	192,00 €	48,00 €	200,00 €	40,00 €	208,60 €	31,40 €	218,10 €	21,90 €
250 €	200,00 €	50,00 €	208,30 €	41,70 €	217,30 €	32,70 €	227,20 €	22,80 €
260 €	208,00 €	52,00 €	216,60 €	43,40 €	226,00 €	34,00 €	236,30 €	23,70 €
270 €	216,00 €	54,00 €	225,00 €	45,00 €	234,70 €	35,30 €	245,40 €	24,60 €
280 €	224,00 €	56,00 €	233,30 €	46,70 €	243,40 €	36,60 €	254,50 €	25,50 €
290 €	232,00 €	58,00 €	241,60 €	48,40 €	252,20 €	37,80 €	263,60 €	26,40 €
300 €	240,00 €	60,00 €	250,00 €	50,00 €	260,90 €	39,10 €		
310 €	248,00 €	62,00 €	258,30 €	51,70 €				
320 €	256,00 €	64,00 €	266,60 €	53,40 €				
330 €	264,00 €	66,00 €						

ANNEXE III
CHEQUE-VACANCES
BAREME D'EPARGNE MENSUELLE 2010 MAJORE POUR LES AGENTS HANDICAPES

TRANCHES DE BONIFICATION 2010	1ère TRANCHE DE BONIFICATION (25 % + majoration FIPHFP)		2ème TRANCHE DE BONIFICATION (20% + majoration FIPHFP)		3ème TRANCHE DE BONIFICATION (15% + majoration FIPHFP)		4ème TRANCHE DE BONIFICATION (10% + majoration FIPHFP)	
	Valeur faciale des chèques-vacances délivrés par l'État	Participation mensuelle de l'agent	Participation Etat + FIPHFP	Participation mensuelle de l'agent	Participation Etat + FIPHFP	Participation mensuelle de l'agent	Participation Etat + FIPHFP	Participation mensuelle de l'agent
40 €	30,2 €	9,8 €	31,7 €	8,3 €	33,5 €	6,5 €	35,4 €	4,6 €
50 €	37,7 €	12,3 €	39,7 €	10,3 €	41,8 €	8,2 €	44,2 €	5,8 €
60 €	45,3 €	14,7 €	47,6 €	12,4 €	50,2 €	9,8 €	53,1 €	6,9 €
70 €	52,8 €	17,2 €	55,6 €	14,4 €	58,6 €	11,4 €	61,9 €	8,1 €
80 €	60,4 €	19,6 €	63,5 €	16,5 €	66,9 €	13,1 €	70,8 €	9,2 €
90 €	67,9 €	22,1 €	71,4 €	18,6 €	75,3 €	14,7 €	79,6 €	10,4 €
100 €	75,5 €	24,5 €	79,4 €	20,6 €	83,7 €	16,3 €	88,5 €	11,5 €
110 €	83,0 €	27,0 €	87,3 €	22,7 €	92,1 €	17,9 €	97,3 €	12,7 €
120 €	90,6 €	29,4 €	95,2 €	24,8 €	100,4 €	19,6 €	106,2 €	13,8 €
130 €	98,1 €	31,9 €	103,2 €	26,8 €	108,8 €	21,2 €	115,0 €	15,0 €
140 €	105,7 €	34,3 €	111,1 €	28,9 €	117,2 €	22,8 €	123,9 €	16,1 €
150 €	113,2 €	36,8 €	119,0 €	31,0 €	125,5 €	24,5 €	132,7 €	17,3 €
160 €	120,8 €	39,2 €	127,0 €	33,0 €	133,9 €	26,1 €	141,6 €	18,4 €
170 €	128,3 €	41,7 €	134,9 €	35,1 €	142,3 €	27,7 €	150,4 €	19,6 €
180 €	135,8 €	44,2 €	142,9 €	37,1 €	150,6 €	29,4 €	159,3 €	20,7 €
190 €	143,4 €	46,6 €	150,8 €	39,2 €	159,0 €	31,0 €	168,1 €	21,9 €
200 €	150,9 €	49,1 €	158,7 €	41,3 €	167,4 €	32,6 €	177,0 €	23,0 €
210 €	158,5 €	51,5 €	166,7 €	43,3 €	175,7 €	34,3 €	185,8 €	24,2 €
220 €	166,0 €	54,0 €	174,6 €	45,4 €	184,1 €	35,9 €	194,7 €	25,3 €
230 €	173,6 €	56,4 €	182,5 €	47,5 €	192,5 €	37,5 €	203,5 €	26,5 €
240 €	181,1 €	58,9 €	190,5 €	49,5 €	200,8 €	39,2 €	212,4 €	27,6 €
250 €	188,7 €	61,3 €	198,4 €	51,6 €	209,2 €	40,8 €	221,2 €	28,8 €
260 €	196,2 €	63,8 €	206,3 €	53,7 €	217,6 €	42,4 €	230,1 €	29,9 €
270 €	203,8 €	66,2 €	214,3 €	55,7 €	225,9 €	44,1 €	238,9 €	31,1 €
280 €	211,3 €	68,7 €	222,2 €	57,8 €	234,3 €	45,7 €	247,8 €	32,2 €
290 €	218,9 €	71,1 €	230,2 €	59,8 €	242,7 €	47,3 €	256,6 €	33,4 €
300 €	226,4 €	73,6 €	238,1 €	61,9 €	251,0 €	49,0 €		
310 €	234,0 €	76,0 €	246,0 €	64,0 €	259,4 €	50,6 €		
320 €	241,5 €	78,5 €	254,0 €	66,0 €				
330 €	249,1 €	80,9 €	261,9 €	68,1 €				
340 €	256,6 €	83,4 €						
350 €	264,2 €	85,8 €						

ANNEXE IV



CHEQUE-VACANCES

A remplir par le service ressources humaines

Je soussigné(e) :

NOM : Prénom :

Ministère :

Fonction :

Téléphone (obligatoire) :

Email : @

atteste que :

DEMANDEUR

Civilité : Mme Melle M.

NOM de naissance : Prénom :

NOM d'usage :

AFFECTATION

Affecté dans le service ci-après désigné :

Nom du service :

Adresse :

est employé par le service en qualité de travailleur handicapé ou a bénéficié d'une procédure de reclassement

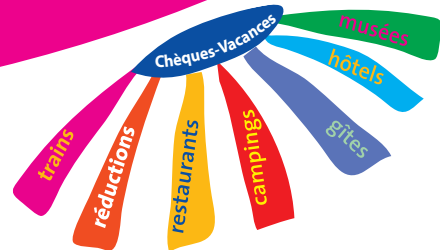
Fait à : le : / /

Signature et cachet :

Qu'est-ce que le Chèque-Vacances?

Le Chèque-Vacances se présente sous la forme de coupures de 10 et 20 euros et est valable deux ans en plus de son année d'émission.

Ainsi, un Chèque-Vacances émis en 2010 est valable jusqu'au 31 décembre 2012. Il peut être utilisé par le conjoint, les enfants et ascendants à charge. Il est accepté par les 160 000 points d'accueil du tourisme, des loisirs et de la culture conventionnés par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances. Il permet de régler tous les services de vacances et de loisirs en France métropolitaine, Outre-mer et pour des séjours à destination des pays membres de l'Union européenne.



Où utiliser mes Chèques-Vacances ?

hébergement

Du camping à l'hôtel 4 étoiles, le Chèque-Vacances vous offre un vaste choix d'hébergement et de séjours.
 > Première Classe, Balladins, Climat de France, EtapHôtel, Logis de France, Novotel, Villages Hôtel, Leader Hôtels (Guadeloupe), Club Med, Center-Parcs, Interhome, Pierre et Vacances/Maeva, gîtes ruraux, Loisirs Accueil, Clévacances, Auberges de Jeunesse, Renouveau, VVF Vacances, ValVVF...

restauration

Avec le Chèque-Vacances, il y en a pour tous les goûts et tous les budgets !
 > Brasseries, pizzerias, grandes tables, les restaurants du réseau autoroutier et la plupart des grandes chaînes de restauration.

voyages et transports

Le Chèque-Vacances vous accompagne sur tous les chemins. Il permet ainsi de payer les péages du réseau autoroutier, les agences de voyages, la location de véhicules de tourisme, le transport aérien et ferroviaire, les compagnies de transport maritime, etc.
 > SNCF, Air France, Thomas Cook, Carlson Wagonlit Travel, FNAC Voyages, Look Voyages, Jet Tours, Wasteels, Leclerc Voyages, Avis, Budget France, SNCM, Nouvelles Frontières...

culture

Le Chèque-Vacances vous ouvre les portes du patrimoine et du monde des arts !
 > Pour visiter des monuments, châteaux, musées, planétariums...
 > Pour aller au théâtre, à l'opéra, au cinéma, au concert...

loisirs

Il y a toujours quelque chose à faire avec le Chèque-Vacances !
 > Maisons des Jeunes et de la Culture, colonies de vacances, parcs animaliers et d'attractions, bases de plein air, activités sportives, stages, clubs...
 > UCPA, Vacances pour Tous, Vulcania, Parc Astérix, Waliby, Thoiry, la Mer de Sable, Nausicaa, Cité des Sciences, Disneyland Paris...
 > De nombreux magasins de sport acceptent le Chèque-Vacances pour la location d'équipements sportifs.

Vous pouvez facilement repérer les points d'accueil acceptant le Chèque-Vacances grâce à cet autocollant

Découvrez les 160 000 professionnels du tourisme sur www.ancv.com



Pensez Chèques-Vacances



Actifs ou retraités de la fonction publique de l'Etat, épargnez quelques mois et bénéficiez d'une **bonification de l'Etat entre 10 et 25%**

160 000 partenaires du tourisme et des loisirs acceptent les Chèques-Vacances en France métropolitaine, Outre-mer et à destination de l'Union européenne.



N°Azur 0 811 65 65 25
Coût d'un appel local

N°Azur 0 811 65 65 25
Coût d'un appel local

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Proposés par le ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat au titre de l'action sociale interministérielle.

Adresse : CNT CHEQUES-VACANCES DEMANDE
TSA 49101
76934 ROUEN Cedex 9

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Chèques-Vacances mode d'emploi en

10 points

Ai-je droit aux Chèques-Vacances ?

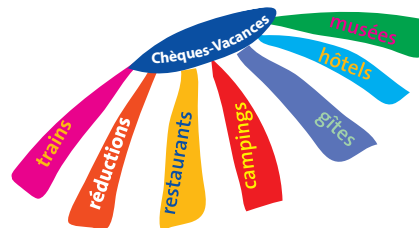
- 1 Je suis agent de l'Etat Cf « Qui peut bénéficier des Chèques-Vacances ? »
- 2 Je me munis de mon avis d'impôt sur les revenus de l'année n-2, et visualise mon revenu fiscal de référence (RFR en ligne 25).
- 3 Dans le tableau n°1 j'entoure mon nombre de parts à la date de ma demande. Sur la même ligne, je vérifie où se situe mon RFR et j'entoure la tranche concernée.
- 4 En bas de la colonne je retrouve le taux de bonification auquel j'ai droit.

Tableau n°1

part(s) fiscale(s)	revenu fiscal de référence (RFR)			
	jusqu'à	de	à	de
1	12 587	12 588 - 17 024	17 025 - 21 262	21 263 - 22 884
1,25	14 261	14 262 - 19 462	19 463 - 23 677	23 678 - 25 604
1,5	15 936	15 937 - 21 899	21 900 - 26 092	26 093 - 28 324
1,75	17 611	17 612 - 24 336	24 337 - 28 507	28 508 - 31 044
2	19 285	19 286 - 26 774	26 775 - 30 922	30 923 - 33 764
2,25	20 960	20 961 - 29 211	29 212 - 33 337	33 338 - 36 484
2,5	22 634	22 635 - 31 648	31 649 - 35 752	35 753 - 39 204
2,75	24 309	24 310 - 34 086	34 087 - 38 167	38 168 - 41 924
3	25 983	25 984 - 36 523	36 524 - 40 582	40 583 - 44 644
3,25	27 658	27 659 - 38 960	38 961 - 42 997	42 998 - 47 364
3,5	29 333	29 334 - 41 397	41 398 - 45 412	45 413 - 50 084
3,75	31 007	31 008 - 43 835	43 836 - 47 828	47 829 - 52 804
4	32 682	32 683 - 46 272	46 273 - 50 243	50 244 - 55 524
4,25	34 356	34 357 - 48 709	48 710 - 52 658	52 659 - 58 244
4,5	36 031	36 032 - 51 147	51 148 - 55 073	55 074 - 60 964
4,75	37 706	37 707 - 53 584	53 585 - 57 488	57 489 - 63 684
5	39 380	39 381 - 56 021	56 022 - 59 903	59 904 - 66 404
0,25 part supp.	1 675	1 675 - 2 437	2 437 - 2 415	2 415 - 2 720

taux de bonification 25% 20% 15% 10%

Si vous rencontrez un problème, n'hésitez pas à faire une simulation en ligne sur le site www.fonctionpublique-chequesvacances.fr



Comment choisir mon épargne mensuelle ?

- 5 Je me reporte à la colonne qui correspond à ma bonification, dans le tableau n°2.
- 6 **Nouveauté** : Si vous êtes un agent handicapé en activité, vous bénéficiez d'une majoration de la bonification accordée par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Reportez-vous au tableau n°3.
- 7 Je choisis le montant mensuel de mon épargne dans la colonne « Mon épargne mensuelle ». Je visualise la bonification de l'Etat correspondante.
- 8 Je choisis la durée de mon épargne entre 4 et 12 mois. Mon épargne mensuelle + la bonification mensuelle de l'Etat x le nombre de mois = mon montant en Chèques-Vacances.
- 9 Je complète mon formulaire et l'envoie, suffisamment affranchi, accompagné des pièces justificatives à l'adresse indiquée dans le formulaire de demande.
- 10 En fin d'épargne, je reçois mes Chèques-Vacances par courrier recommandé avec avis de réception directement à mon domicile.

Tableau n°2

participation mensuelle de l'Etat

Barème 2010 Montant mensuel total de Chèques-Vacances	25%		20%		15%		10%	
	Mon épargne mensuelle	bonification	Mon épargne mensuelle	bonification	Mon épargne mensuelle	bonification	Mon épargne mensuelle	bonification
40 €	32,00 €	8,00 €	33,30 €	6,70 €	34,70 €	5,30 €	36,30 €	3,70 €
50 €	40,00 €	10,00 €	41,60 €	8,40 €	43,40 €	6,60 €	45,40 €	4,60 €
60 €	48,00 €	12,00 €	50,00 €	10,00 €	52,10 €	7,90 €	54,50 €	5,50 €
70 €	56,00 €	14,00 €	58,30 €	11,70 €	60,80 €	9,20 €	63,60 €	6,40 €
80 €	64,00 €	16,00 €	66,60 €	13,40 €	69,50 €	10,50 €	72,70 €	7,30 €
90 €	72,00 €	18,00 €	75,00 €	15,00 €	78,20 €	11,80 €	81,80 €	8,20 €
100 €	80,00 €	20,00 €	83,30 €	16,70 €	86,90 €	13,10 €	90,90 €	9,10 €
110 €	88,00 €	22,00 €	91,60 €	18,40 €	95,60 €	14,40 €	100,00 €	10,00 €
120 €	96,00 €	24,00 €	100,00 €	20,00 €	104,30 €	15,70 €	109,00 €	11,00 €
130 €	104,00 €	26,00 €	108,30 €	21,70 €	113,00 €	17,00 €	118,10 €	11,90 €
140 €	112,00 €	28,00 €	116,60 €	23,40 €	121,70 €	18,30 €	127,20 €	12,80 €
150 €	120,00 €	30,00 €	125,00 €	25,00 €	130,40 €	19,60 €	136,30 €	13,70 €
160 €	128,00 €	32,00 €	133,30 €	26,70 €	139,10 €	20,90 €	145,40 €	14,60 €
170 €	136,00 €	34,00 €	141,60 €	28,40 €	147,80 €	22,20 €	154,50 €	15,50 €
180 €	144,00 €	36,00 €	150,00 €	30,00 €	156,50 €	23,50 €	163,60 €	16,40 €
190 €	152,00 €	38,00 €	158,30 €	31,70 €	165,20 €	24,80 €	172,70 €	17,30 €
200 €	160,00 €	40,00 €	166,60 €	33,40 €	173,90 €	26,10 €	181,80 €	18,20 €
210 €	168,00 €	42,00 €	175,00 €	35,00 €	182,60 €	27,40 €	190,90 €	19,10 €
220 €	176,00 €	44,00 €	183,30 €	36,70 €	191,30 €	28,70 €	200,00 €	20,00 €
230 €	184,00 €	46,00 €	191,60 €	38,40 €	200,00 €	30,00 €	209,00 €	21,00 €
240 €	192,00 €	48,00 €	200,00 €	40,00 €	208,60 €	31,40 €	218,10 €	21,90 €
250 €	200,00 €	50,00 €	208,30 €	41,70 €	217,30 €	32,70 €	227,20 €	22,80 €
260 €	208,00 €	52,00 €	216,60 €	43,40 €	226,00 €	34,00 €	236,30 €	23,70 €
270 €	216,00 €	54,00 €	225,00 €	45,00 €	234,70 €	35,30 €	245,40 €	24,60 €
280 €	224,00 €	56,00 €	233,30 €	46,70 €	243,40 €	36,60 €	254,50 €	25,50 €
290 €	232,00 €	58,00 €	241,60 €	48,40 €	252,20 €	37,80 €	263,60 €	26,40 €
300 €	240,00 €	60,00 €	250,00 €	50,00 €	260,90 €	39,10 €		
310 €	248,00 €	62,00 €	258,30 €	51,70 €				
320 €	256,00 €	64,00 €	266,60 €	53,40 €				
330 €	264,00 €	66,00 €						

Tableau n°3 (agents handicapés en activité)

participation mensuelle de l'Etat

Barème 2010 Montant mensuel total de Chèques-Vacances	25% + FIPHFP		20% + FIPHFP		15% + FIPHFP		10% + FIPHFP	
	Mon épargne mensuelle	bonification	Mon épargne mensuelle	bonification	Mon épargne mensuelle	bonification	Mon épargne mensuelle	bonification
40 €	30,20 €	9,80 €	31,70 €	8,30 €	33,50 €	6,50 €	35,40 €	4,60 €
50 €	37,70 €	12,30 €	39,70 €	10,30 €	41,80 €	8,20 €	44,20 €	5,80 €
60 €	45,30 €	14,70 €	47,60 €	12,40 €	50,20 €	9,80 €	53,10 €	6,90 €
70 €	52,80 €	17,20 €	55,60 €	14,40 €	58,60 €	11,40 €	61,90 €	8,10 €
80 €	60,40 €	19,60 €	63,50 €	16,50 €	66,90 €	13,10 €	70,80 €	9,20 €
90 €	67,90 €	22,10 €	71,40 €	18,60 €	75,30 €	14,70 €	79,60 €	10,40 €
100 €	75,50 €	24,50 €	79,40 €	20,60 €	83,70 €	16,30 €	88,50 €	11,50 €
110 €	83,00 €	27,00 €	87,30 €	22,70 €	92,10 €	17,90 €	97,30 €	12,70 €
120 €	90,60 €	29,40 €	95,20 €	24,80 €	100,40 €	19,60 €	106,20 €	13,80 €
130 €	98,10 €	31,90 €	103,20 €	26,80 €	108,80 €	21,20 €	115,00 €	15,00 €
140 €	105,70 €	34,30 €	111,10 €	28,90 €	117,20 €	22,80 €	123,90 €	16,10 €
150 €	113,20 €	36,80 €	119,00 €	31,00 €	125,50 €	24,50 €	132,70 €	17,30 €
160 €	120,80 €	39,20 €	127,00 €	33,00 €	133,90 €	26,10 €	141,60 €	18,40 €
170 €	128,30 €	41,70 €	134,90 €	35,10 €	142,30 €	27,70 €	150,40 €	19,60 €
180 €	135,80 €	44,20 €	142,90 €	37,10 €	150,60 €	29,40 €	159,30 €	20,70 €
190 €	143,40 €	46,60 €	150,80 €	39,20 €	159,00 €	31,00 €	168,10 €	21,90 €
200 €	150,90 €	49,10 €	158,70 €	41,30 €	167,40 €	32,60 €	177,00 €	23,00 €
210 €	158,50 €	51,50 €	166,70 €	43,30 €	175,70 €	34,30 €	185,80 €	24,20 €
220 €	166,00 €	54,00 €	174,60 €	45,40 €	184,10 €	35,90 €	194,70 €	25,30 €
230 €	173,60 €	56,40 €	182,50 €	47,50 €	192,50 €	37,50 €	203,50 €	26,50 €
240 €	181,10 €	58,90 €	190,50 €	49,50 €	200,80 €	39,20 €	212,40 €	27,60 €
250 €	188,70 €	61,30 €	198,40 €	51,60 €	209,20 €	40,80 €	221,20 €	28,80 €
260 €	196,20 €	63,80 €	206,30 €	53,70 €	217,60 €	42,40 €	230,10 €	29,90 €
270 €	203,80 €	66,20 €	214,30 €	55,70 €	225,90 €	44,10 €	238,90 €	31,10 €
280 €	211,30 €	68,70 €	222,20 €	57,80 €	234,30 €	45,70 €	247,80 €	32,20 €
290 €	218,90 €	71,10 €	230,20 €	59,80 €	242,70 €	47,30 €	256,60 €	33,40 €
300 €	226,40 €	73,60 €	238,10 €	61,90 €	251,00 €	49,00 €		
310 €	234,00 €	76,00 €	246,00 €	64,00 €	259,40 €	50,60 €		
320 €	241,50 €	78,50 €	254,00 €	66,00 €				
330 €	249,10 €	80,90 €	261,90 €	68,10 €				
340 €	256,60 €	83,40 €						
350 €	264,20 €	85,80 €						

qui peut bénéficier des Chèques-Vacances ?

Peuvent bénéficier des Chèques-Vacances, sous réserve de répondre aux autres conditions fixées par les textes en vigueur :

- les agents publics civils de l'Etat et les militaires, en activité ;
- les fonctionnaires civils et les militaires retraités régis par le code des pensions civiles et militaires de retraite de l'Etat, sous réserve qu'ils ne disposent d'aucun revenu d'activité ;
- les ouvriers d'Etat retraités ;
- les assistants d'éducation, recrutés en application de l'article L. 916-1 du Code de l'éducation.

Les ayants-cause (veufs et veuves non remariés, orphelins) des bénéficiaires mentionnés ci-dessus, titulaires d'une pension de réversion, sont admis à bénéficier des Chèques-Vacances à condition de ne bénéficier d'aucun revenu d'activité.

L'ensemble de ces personnels doit, pour bénéficier des Chèques-Vacances, être directement rémunéré sur le budget de l'Etat, à l'exception des assistants d'éducation.

Les personnels concernés en activité doivent être affectés en France métropolitaine, dans les départements d'Outre-mer ou appartenir aux forces françaises stationnées en Allemagne. Les retraités doivent, quant à eux, être imposés en France. Leur situation est appréciée à la date de la demande.

quelle durée ?

Mon plan d'épargne doit être au minimum de 4 mois et au maximum de 12 mois. Je ne peux souscrire qu'un plan d'épargne par année civile. L'année civile de référence est celle au cours de laquelle est intervenu le premier prélèvement.

date de premier prélèvement ?

Cette date vous sera communiquée après validation de votre dossier. Délai prévisionnel : 6 semaines à compter de la réception du dossier complet. Le bénéficiaire recevra les Chèques-Vacances par courrier recommandé avec avis de réception directement à son domicile dans un délai approximatif de 6 semaines à compter du dernier prélèvement de l'épargne.

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION CONTINUE

DAFCO/10-492-31 du 03/05/10

APPEL A CANDIDATURE - COORDONNATEUR ASSISTANT DE PROJETS

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme FIGARELLA - Tel : 04 42 93 88 43

Rattachement et localisation géographique

Rattachement : GIP-FCIP de l'Académie d'Aix Marseille

Localisation : Rectorat de l'Académie d'Aix Marseille - DAFCO,

Département « Appui au développement et communication », au sein de l'équipe de CFC en charge des appels d'offres dont le GIP-FCIP est porteur.

Mission principale

Assister les chefs de projet, les coordonnateurs techniques, les Greta des académies concernées (Aix-Marseille et Nice principalement) dans le cadre des appels d'offre dont le GIP-FCIP est porteur, notamment celui actuellement en cours concernant des formations financées par « Pôle Emploi ».

Activités liées à l'exercice du poste à pourvoir

Au moment de la rédaction de réponse à des appels d'offres :

- Accompagner les CFC dans la rédaction des réponses aux appels d'offres.
- Organiser, participer aux réunions et assurer la rédaction des comptes-rendus de réunions en lien avec les chefs de projets et coordonnateurs techniques
- Finaliser le dossier de chaque projet en lien avec le chef de projet
- Organiser et classer les C.V. de l'ensemble du réseau
- Organiser et classer les descriptifs de lieux et les matériels de l'ensemble du réseau
- De façon générale, capitaliser les informations et organiser leur classement

Lors de la réalisation des marchés

- Assurer, en lien avec le GIP-FCIP, le suivi administratif dans la mise en œuvre des sessions de formation dans l'ensemble des centres : édition de bon de commande, de conventions, suivi de facturation.
- Régler les problèmes administratifs en lien avec les opérateurs : dossiers de rémunération, remontées des informations,...
- Veiller à la remontée efficace des informations qualitatives : bilans de formation
- Assurer un contrôle technique du déroulement :
 - Contrôler le bon référencement des formateurs et locaux et si besoin mettre à jour ce référencement en lien avec le centre de formation,
 - Rappeler les procédures et veiller à leur strict respect,
 - Gérer différents tableaux de bord : tableau de suivi des sessions par lot, tableau des entrées en formation,...

Compétences attendues

Qualités relationnelles en interne et en externe

Rigueur, sens de l'organisation

Intérêt pour l'administratif et maîtrise professionnelle des logiciels de bureautique : Word, Excel, Powerpoint, Internet

Conditions matérielles

Poste à pourvoir au 1^{er} juin 2010.

Lieu d'exercice : DAFCO Aix-en-Provence

Profil recherché

Assistant administratif ou coordonnateur ayant déjà une expérience en GRETA.

Contact :

Rectorat de l'Académie d'Aix Marseille

DAFCO

Place Lucien Paye

13621 Aix en Provence

(Laurence FIGARELLA : 04 42 93 88 43// laurence.figarella@ac-aix-marseille.fr)

Signataire : Christiane BONNEFOY, Secrétaire Générale Adjointe de l'Académie d'Aix-Marseille